

La Feuille de BÉLÂBRE

www.ville-belabre.fr

Juin 2025 N° 21



www.facebook.com/pageofficiellebelabre

SOMMAIRE

3	Éditorial	40	Groupe Mémoire Bélâbraise
4	Conseils municipaux	41	Comité des fêtes
7	Budget : compte administratif 2024	42	Amicale des donneurs de sang
14	Budget communal 2025	43	Billard club bélâbrais FarWest 36
18	Budget primitif 2025 assainissement	44	Pomme d'Api
20	Subventions aux associations	45	Association des parents d'élèves Nouvel artisan
21	Brèves municipales	46	Compagnie Bélâbraise de tir à l'arc
22	Bilan des deux mandats	47	Pétanque Bélâbraise Amicale Boules Lyonnaises bélâbraise
26	SYMCTOM : calendrier des collectes Horaires des déchèteries	48	Société Sportive Bélâbraise
27	Incivilités	49	Méchoui des Sapeurs Pompiers
29	Circulation en centre ville Stérilisation des chats errants	50	Comédie Bélâbraise
30	Commission tourisme	51	Gardon de l'Anglin Gym
32	Commission culture : Les Arboriales	52	Club de marche - Club joie de vivre Scrabble
33	Bibliothèque municipale	53	Loisirs Créatifs Bélâbrais Atelier de peinture
34	Chambre du poilu	54	Intelligence Artificielle
36	Marché hebdomadaire	55	Exposition « Histoire et Généalogie »
37	ARCOPROLIB	56	Moustique Tigre
38	Association pour le Patrimoine du Pays de Bélâbre	58	Calendrier des manifestations
		59	État civil - Horaires de la mairie

Directeur de publication : Laurent Laroche

Conception, réalisation : la Commission Communication

Claire Bourgoïn, Aude Destouches, Michel Jouanneau, Alain Lacquement, Aline Lamome,
Nicole Ledroit, Claude Maimin, Vincent Manteau, Jacques Martinaud, Alain Nevière

Impression : imprimerie MATARESE

Photos couverture : Vincent Manteau

ÉDITORIAL

Il ne se passe pas, en ce moment, une semaine sans que nous ayons une demande de location ou une demande d'achat immobilier en mairie. La commune est attractive avec ses commerces, ses médecins, le cabinet de kinésithérapie, les infirmières, la pharmacie, l'école qui maintient son effectif pour le moment, la vitalité des associations qui font de notre village un lieu où il fait bon vivre.

Pour répondre aux demandes de location ou de vente de biens immobiliers, il n'y a malheureusement pas beaucoup de solutions. Le prochain plan local d'urbanisme intercommunal qui sera validé au deuxième semestre 2025 va contraindre également cette volonté. Les communes rurales paient l'urbanisation excessive des métropoles, même si nous nous en sortons plutôt bien avec encore plusieurs hectares de terrain à bâtir mais ce sera bien moins qu'auparavant. La commune a défendu son rôle de pôle important au sein de la communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin mais n'a pas été écoutée sur tout. L'enquête publique qui s'est déroulée du 17 mars au 18 avril a permis à tout ceux qui le souhaitaient de s'exprimer. J'ai demandé au commissaire enquêteur de prendre en compte notre demande sur le trop peu de terrains constructibles. La loi d'urbanisation SRU (relative à la solidarité et au renouvellement urbains), les réglementations qui s'imposent à nous rendent la tâche plus difficile encore. Mais nous avons d'autres ressources, ainsi nous n'insistons pas assez sur les logements vacants de la commune. Ces logements pourraient être vendus ou loués, si les propriétaires sont d'accord bien entendu ; des aides importantes existent pour la rénovation du bâti ancien (soumises à conditions de ressources) dans le cadre de l'OPAH (opération programmée pour l'amélioration de l'habitat). Ces aides peuvent faciliter la vente de biens. Nous discutons également avec les services fiscaux pour engager une procédure de réduction d'impôt (taxe foncière bâtie) pour les propriétaires qui rénovent leur maison (économie d'énergie, isolation). J'invite donc celles et ceux qui seraient intéressés à prendre contact en mairie où l'on vous orientera vers la Maison de la rénovation du Parc naturel régional de la Brenne. Un dossier peut apporter en moyenne jusqu'à 40 000 euros d'aides pour restaurer un habitat (isolation, huisseries, chauffage...). Il ne faut donc pas hésiter à se renseigner.

Malgré les relances et les préconisations, il y a encore trop d'usagers qui n'ont pas le courage de déposer leurs déchets en déchèterie et on retrouve ainsi des tas qui s'amoncellent au pied des conteneurs à verre. Des conteneurs cadenassés spécifiques pour les résidences secondaires sont installés. Il suffit de demander une clé au SYMCTOM. Quand un conteneur à verre est plein, ce qui peut arriver, il suffit de porter le verre sur les autres sites. Je rappelle qu'il en existe trois (parking Basse-cour - square Jean Moulin - La Bouigue Chanterais).

Ces incivilités ne sont pas forcément produites par les Bélâbrais, j'en suis à peu près sûr, mais elles occupent bien les agents municipaux.

Sur les projets à venir, il faut noter celui de la place de la République qui s'inscrit dans un grand chantier à la fois de végétalisation mais aussi d'écoulement des eaux pluviales car celles-ci viennent grossir le flux déjà important de la rivière. Je remercie les habitants qui se sont associés à la réflexion sur ce projet qui est toujours dans sa phase de maturation.

Nous avons du nouveau pour la gendarmerie, le permis de construire est en cours d'élaboration ; une citerne à eau sera implantée sur le secteur pour la défense incendie. Sur le même espace Mis et Thiennot nous envisageons avec le concours de la communauté de communes d'installer le centre de loisirs dont les locaux rue Émile Zola deviennent difficiles à maintenir en l'état. Nous pourrions imaginer un chauffage collectif avec la gendarmerie. Ce nouveau bâtiment pourrait regrouper plusieurs associations. Nous attendons du CAUE Indre (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) une étude sur ce projet.

L'orgue de l'église Saint-Blaise est en restauration. Cette opération plusieurs fois différée est enfin en cours. Nous bénéficions de l'aide de la Fondation du patrimoine et d'un don de l'APPB. L'aide exceptionnelle de la Fondation a été acquise lors de la restauration des vitraux. Le coût de cette restauration s'élève à 45 772,80 euros, la part communale est de 4 577 euros. La commune bénéficiera d'un retour de la TVA à hauteur de 16,40 %. C'est donc une opération financièrement raisonnable. Je tiens à remercier l'APPB pour le don complémentaire et son aide dans la gestion de ce dossier.

Belle saison estivale à tous, merci aux associations qui vont animer notre été.

L'action, ce sont les hommes au milieu des circonstances ! Charles de Gaulle.

Laurent Laroche, maire de Bélâbre

CONSEILS MUNICIPAUX DE BÉLÂBRE

Réuni sous la présidence de Laurent Laroche, maire, le conseil a pris les décisions suivantes (consultables en mairie ou sur le site internet de la commune) :

9 décembre 2024

Approbation du compte rendu de la précédente séance (délibération n°202409120001 adoptée à l'unanimité).

Acquisition de la parcelle de Mme Bordier (délibération n°2024109120002 adoptée à l'unanimité) : lors d'un précédent accord avec cette dernière, la parcelle n°305 de 2 m² n'avait pas été prise en compte et elle doit être intégrée dans l'acte notarié ; la commune s'engage à réaliser la clôture et à intervenir d'urgence en cas de dégâts sur celle-ci à la suite d'une inondation.

Rectification de la délibération pour l'acquisition de maisons pour le projet de la « chambre du poilu et bibliothèque » (délibération n°2024109120003 votée à l'unanimité) : la délibération prise en juin 2024 est conforme mais dans sa rédaction une faute de frappe a remplacé le numéro de parcelle A234 par A214.

Demande d'une subvention au département de l'Indre dans le cadre du dispositif « 1 logement 1 commune » (délibération n°202409120004 votée à l'unanimité) : celle-ci d'un montant de 5 120,00 € HT (soit 160,00 € du m²) concerne l'appartement au-dessus de la bibliothèque rue Emile Zola qui est partagé en deux pour réaliser deux petits studios (17 m² et 15 m²) dont l'un abritera un médecin stagiaire et l'autre notamment le surveillant de baignade en saison. A condition que la commune conserve le logement pour une durée de 10 ans à usage d'habitation et que l'on ait à minima une catégorie D au titre du dispositif DPE. Le montant des loyers sera fixé ultérieurement.

Maintien du salaire de l'employé par la participation de l'employeur (délibération n°202409120005 votée à l'unanimité) : la commune participe au maintien du salaire des employés communaux et adhère à la MNT (Mutuelle Nationale des Territoriaux) qui permet le maintien de salaire lorsqu'une personne est malade. Cette participation mensuelle s'élève à 11 € depuis le 23 janvier 2013 et sera portée à 25 € à compter du 1^{er} janvier 2025.

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (délibération n°202409120006 adoptée à l'unanimité) : celle-ci lui permet d'engager les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % (soit 118 582,84 €) avant le vote du budget 2025 qui aura lieu au plus tard le 15 avril 2025.

Approbation du rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) (délibération n°2024109120007 votée à l'unanimité) : le maire, également président de la CLECT, présente au conseil le tableau des charges transférées par la communauté de communes MOVA vers les 17 communes qui la composent ; celui-ci varie en fonction des compétences exercées par la communauté de communes pour le compte de chaque commune. La part de la commune de Bélâbre figurant dans ce tableau (dit de l'attribution de compensation) s'élève à 34 182,00 €.

Location salles municipales (délibération n°202409120008 votée à l'unanimité) : tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025. Espace Joséphine Baker (Salle des fêtes) :

1) associations et particuliers de la commune :

	Associations	Particuliers
Caution	500,00 €	500,00 €
Week-end	120,00 €	150,00 €
Journée	70,00 €	100,00 €
Demi-journée	30,00 €	30,00 €
Vaisselle	30,00 €	50,00 €

CONSEILS MUNICIPAUX DE BÉLÂBRE

2) associations et particuliers hors commune :

	Associations	Particuliers
Caution	500,00 €	500,00 €
Week-end	170,00 €	220,00 €
Journée	100,00 €	150,00 €
Demi-journée	50,00 €	50,00 €
Vaisselle	30,00 €	50,00 €

Salle Square Jean Moulin :

	Associations	Particuliers
Caution	0,00 €	0,00 €
Salle	gratuite	30,00 €

Tarifs camping et chalets (délibération n°202409120009 votée à l'unanimité) : tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025.

Chalets :

Basse saison (janvier, février, mars, octobre, novembre) : semaine 220,00 €, week-end 2 ou 3 nuits 150,00 €, nuit supplémentaire 30,00 €.

Moyenne saison (avril, mai, juin, septembre, décembre) : semaine 275,00 €, week-end 2 ou 3 nuits 175,00 €, nuit supplémentaire 40,00 €, forfait nuitée par chalet 60,00 €.

Haute saison (juillet, août) : semaine 375,00 €, week-end 2 ou 3 nuits 175,00 € (seulement en dernière minute et selon disponibilité), nuit supplémentaire 40,00 €, + taxe de séjour (0,20 € la nuitée par personne à compter de 18 ans), animal (1,00 € par nuit), caution par chalet (200,00 €), caution ménage (60,00 €).

Camping : Tarif journalier : emplacement 4,00 €, adulte 3,00 €, enfant 2,00 €, électricité (tente et caravane 4,00 €, camping-car 5,00 €), forfait 2 adultes et 1 véhicule 10,00 €, borne de service camping-car 4,00 €.
+ taxe de séjour (0,20 € la nuitée par personne à partir de 18 ans) et garage mort (hors juillet et août) 0,50 €.

Augmentation de crédits (délibération n°202404100010 votée à l'unanimité) : ce sont des écritures comptables de régularisation pour la cession de la débroussailleuse (3 600,00 €).

Virement de crédits (délibération n°202404100011 votée à l'unanimité) : ce sont des écritures comptables de régularisation : 1 600,50 € du compte 231 au compte 1641.

Avenants de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal (délibération n°202404100012 votée à l'unanimité) : ces travaux concernent le bâtiment communal 1 place Joséphine Baker dont les lots 1, 5, 7, 8 et 9 ont fait l'objet d'un avenant ; dans la séance d'octobre dernier, deux erreurs de rédaction ont été commises et il convient d'y apporter les corrections suivantes : lot 5 (menuiseries intérieures) : plus-values 1 080,00 € TTC, nouveau montant du marché 21 742,50 € TTC, lot 8 (électricité-ventilation) : plus-values 529,52 € TTC, nouveau montant du marché 25 753,71 € TTC.

Convention avec l'association interprofessionnelle pour la santé en milieu du travail (délibération n° 2024091200013 votée à l'unanimité) : elle permettra d'assurer le suivi médical des agents de la commune. Le conseil autorise le maire à signer la convention avec cette association.

CONSEILS MUNICIPAUX DE BÉLÂBRE

29 janvier 2025

Approbation du compte rendu de la précédente séance (délibération n°202529010001 votée à l'unanimité).

Création d'un poste d'adjoint technique « entretien des espaces verts et voirie » (délibération n° 202529010002 votée à l'unanimité) : cette création d'emploi, à temps complet, va renforcer les effectifs du service technique à compter du 1^{er} mars.

Délibération ponctuelle portant sur la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (délibération n°202529010003 votée à l'unanimité) : du fait du regroupement à l'école de deux classes (les petites sections avec les CM2) jusqu'en juillet 2025, ce nouvel emploi dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures, va être occupé par un agent contractuel (du 15 février au 11 juillet 2025) ; les crédits pour sa rémunération seront inscrits au budget.

Convention avec le Département liée aux travaux d'aménagement (délibération n°202529010004 votée à l'unanimité) : les collectivités territoriales et leurs groupements, dès lors qu'ils sont compétents en matière de voirie, bénéficient, par dérogation, des attributions du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour les dépenses d'investissement afférentes à des travaux qu'ils réalisent sur le domaine public routier de l'État ou d'une collectivité territoriale. Mais seules les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre d'une convention avec l'État donnent droit aux attributions de ce Fonds de Compensation. En conséquence, le conseil autorise le maire à signer cette convention à intervenir avec le Département.

Cession d'un bout de parcelle communale au Département pour le déplacement de l'antenne de téléphonie mobile (délibération n°202529010005 votée à l'unanimité) : considérant que cette portion de terrain ne présente plus d'utilité pour le service public et qu'il est nécessaire de permettre au Département le déplacement de cette antenne, le conseil accepte de céder cette portion de propriété sise à « la Falaisière », zone artisanale d'une superficie de 257 m², pour l'euro symbolique au Département de l'Indre qui en assurera les frais en sus afférents à cette vente ; cette cession sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Solidarité avec la population de Mayotte (délibération n°20250910006 votée à l'unanimité) : suite au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte et à la demande de l'Association des Maires de France (AMF) en partenariat avec d'autres associations humanitaires, le conseil accepte de contribuer à soutenir les victimes de ce cyclone par un don de 500,00 € à la Protection Civile.

Annulation de la délibération n° 202409120007 « approbation du rapport CLECT » (délibération n° 202529010007 votée à l'unanimité) : le maire informe le conseil de la nécessité d'annuler cette délibération concernant les attributions de compensation de la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin qui vont être redéfinies prochainement.

10 mars 2025

Approbation du compte rendu de la précédente séance (délibération n°202510030001 votée à l'unanimité).

Approbation du nouveau rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) (délibération n°202510030002 votée à l'unanimité) : le maire donne lecture au conseil de ce nouveau rapport qui évalue les charges transférées en 2025 par la communauté de communes MOVA aux 17 communes qui la composent ; celles-ci s'élèvent pour la commune de Bélâbre à 88 010,00 €.

Acquisition de 2 maisons de la SCI Charles et Victor à l'euro symbolique (délibération n°202510030003 votée à l'unanimité) : situées au 4 rue Jean-Jacques Rousseau et 5 rue George Sand, ces biens sont insalubres et peuvent créer des nuisances aux riverains.

Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif (délibération n°202510030004 votée à l'unanimité) : le conseil fixe pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de cette redevance devant être répercutée sur chaque usager du service public, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à 0,16 € HT / m³ ; cette contre-valeur est assujettie à TVA à hauteur de 10% pour l'assainissement.

Mise en place du temps partiel (délibération n°202510030005 votée à l'unanimité) : lors de la séance du 4 octobre 2024, le conseil avait pris la décision de la mise en place du temps partiel ; le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Indre ayant donné son accord, cette délibération d'octobre 2024 doit être confirmée par une nouvelle délibération où sera apposée la date d'accord du Comité.



COMPTE ADMINISTRATIF

2024

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

I – Le cadre général du budget

Le compte administratif est consultable en mairie de Bêlâbre, aux heures d'ouverture.

Le compte administratif 2024 comporte l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune de Bêlâbre entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024. Il est en concordance avec le compte de gestion indépendamment établi par le Trésorier.

Lors de la séance du 8 avril 2025 à 20 heures, le conseil municipal a adopté à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2024 qui présente les résultats de l'exécution budgétaire 2024.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs réels.

Les opérations dites « d'ordre » qui contribuent néanmoins à équilibrer le budget, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures : elles ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements réels, elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement et sont équilibrées.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le maire.

Il est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.

Il permet l'analyse budgétaire entre les prévisions inscrites au budget primitif et les réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il se présente de la même manière que le budget primitif pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections distinctes :

La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,

La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement au budget primitif qui doit être équilibré en dépenses et recettes pour chaque section, le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

II – La section de fonctionnement

Dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2024

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
011 Charges à caractère général	275 414.97 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	377 072.93 €	013 Atténuations de charges	6 330.38 €
014 Atténuation de produits	51 060.00 €	70 Produits des services, du domaine,	65 665.24 €
022 Dépenses imprévues	0.00 €	73 Impôts et taxes	559 412.33 €
042 Dotations aux amortissements	0.00 €	74 Dotations, subventions et participations	270 423.04 €
65 Autres charges de gestion courante	106 023.06 €	75 Autres produits de gestion courante	88 785.80 €
66 Charges financières (intérêts emprunts)	16 080.62 €	77 Produits exceptionnels	75 880.00 €
67 Charges exceptionnelles	75 880.00 €	78 Reprise sur provisions	998.50 €
68 Dotations aux provisions	0.00 €	76 produits de participations	2.17 €
023 Virement à la section d'investissement	0.00 €		
TOTAL	901 531.58 €	TOTAL	1 067 497.46 €

Excédent constaté de 165 695.88 €

Excédent reporté au budget primitif 2025 :

Excédent 2023 (N-1) : 136 696.94 + excédent 2024 : 165 695.88 = 302 662.82 €

Analyse :

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux :

► Les charges à caractère général :

Elles regroupent toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières etc.

► **Les charges de personnel et frais assimilés :**

Ces dépenses concernent tous les frais concernant le personnel communal, les emplois titulaires, stagiaires, contractuels.

► **Les atténuations de produits :**

Il s'agit de la contribution au FPIC et les charges transférées à la CDC Marche Occitane Val d'Anglin, c'est un prélèvement sur nos ressources pour abonder l'intercommunalité.

► **Les charges de gestion courante :**

Elles comprennent les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicat intercommunaux).

► **Les charges financières :**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts en cours.

► **Les charges exceptionnelles :**

Elles concernent des écritures comptables pour la vente du bâtiment de l'Orangerie et la cession d'une débroussailleuse.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont classées en plusieurs catégories selon leur origine :

Les produits issus de la fiscalité directe locale, les dotations de l'État et les participations d'autres collectivités, les produits des services, les revenus des immeubles communaux...

► **Atténuation de charges :**

Il s'agit de remboursements sur rémunérations du personnel.

► **Produits des services, du domaine :**

Ils proviennent principalement des locations du camping et des chalets, des ventes de concessions, des remboursements d'assurances, de la participation aux salaires du maître-nageur et du reversement de la dotation de transfert du SDIS par la CDC.

► **Impôts et Taxes :**

La fiscalité

Les taux d'impositions ont été maintenus en 2024

Taxe sur le foncier bâti : 33.21 %

Taxe sur le foncier non bâti : 40.00 %

Taxe d'habitation (résidences secondaires): 10.50 %

Le produit de la fiscalité locale en 2024 s'élève à 447 708.00 €

Depuis 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale a été définitivement supprimée.

Elle est de nouveau votée depuis cette même année 2023, mais ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

► **Dotations, subventions et participations :**

La dotation globale de fonctionnement est la principale dotation de fonctionnement que l'État verse aux collectivités territoriales, ces ressources comprennent également les dotations élu local, la dotation nationale de péréquation, la dotation de biodiversité, le FCTVA, les subventions du Département pour la participation aux spectacles musique et théâtre au pays, la participation des communes membres du RPI pour l'école et la participation de la CDC Marche Occitane pour la classe de neige des enfants de l'école.

► **Autres produits de gestion courante** :

Il s'agit notamment des loyers encaissés, des locations des diverses salles communales, des remboursements d'assurances suite à la crue du 30 mars 2024, des reversements de Destination Brenne.

► **Produits exceptionnels** :

Ils concernent des écritures comptables pour la vente du bâtiment de l'Orangerie et la cession d'une débroussailleuse.

► **Reprise sur provision** :

Écritures comptables sur provisions.

III – La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
		001 Excédent d'investissement	0.00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.0 €	021 Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital)	68 363.17 €	024 Vente Bâtiment	0.00 €
21 Immobilisations corporelles	91 812.30 €	10 Dotations, fonds divers et réserves FCTVA	298 714.77 €
23 Immobilisations en cours	239 480.61 €	13 Subventions d'investissement	28 220.78 €
192 Cession immobilière	32 280.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
27 Dépôt et cautionnement	252.00 €	19 Plus ou moins-values	7 122.69 €
		21 Écritures comptables cessions	68 757.31 €
TOTAL	432 188.08 €	TOTAL	402 815.55 €

Déficit constaté à : 29 372.53 €

Déficit cumulé à reporter au budget 2025 :

Déficit 2023 : 192 194.18 + déficit 2024 : 29 372.53 = **221 566.71€**

Analyse :

Les dépenses d'investissement

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

► **Emprunts et dettes assimilés** :

Remboursement du capital des emprunts en cours.

Les investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

Compte 21 :

- *Acquisition de matériel de sécurisation pour l'école,*
- *Acquisition de 2 feux « récompenses » et des barrières de rues,*
- *Acquisition de matériel pour le cabinet médical et acquisition d'extincteurs,*
- *Acquisition d'un ordinateur et d'un photocopieur pour le bureau de tourisme suite à la crue,*
- *Acquisition de matériel divers pour les chalets suite à la crue : matelas, aspirateur, canapés, salons de jardin etc.,*
- *Acquisition de 2 armoires frigorifiques.*

Compte 23 :

- *Travaux de trottoirs avenue Jean Jaurès face à la mairie,*
- *Travaux d'aménagement dans le bâtiment « Le Coigneux » Espace Joséphine Baker,*
- *Travaux sur les chalets suite à la crue.*

▶ **Cession immobilisation**

Écritures comptables cessions diverses, matériel et bâtiment.

▶ **Dépôt et cautionnement**

Dépôt de caution.

Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres (taxe d'aménagement, FCTVA, capitalisation de l'excédent de fonctionnement N-1 ...), les recettes perçues liées aux projets d'investissement et si besoin les emprunts.

Les recettes d'ordre représentent des écritures comptables.

▶ **Dotations, fonds divers et réserves, Fonds de compensation sur la taxe pour la valeur ajoutée (FCTVA)**

Il s'agit d'un don anonyme fait à la commune d'un montant de 20 000 €, de l'affectation du résultat de fonctionnement à l'investissement d'un montant de 250 857.18 €, du FCTVA pour un montant de 27 857.59 €.

▶ **Subventions d'investissement**

DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) sur la restauration d'un bâtiment communal.

▶ **Écritures comptables et plus ou moins-values**

Il s'agit d'écritures comptables concernant la vente du bâtiment de l'Orangerie et la cession d'une débroussailleuse.

IV – Les données synthétiques du budget

La dette

*Pour le budget principal, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 était de 701 243.00 €
Le remboursement en capital pour l'année 2024 s'est élevé à 66 762.67 € et à 15 096.66 € en intérêts.*

Note de Synthèse Compte Administratif 2024

ASSAINISSEMENT

La présente note concerne la réalisation du budget d'assainissement 2024.

Le compte administratif 2024 a été voté le 8 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au service administratif de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

EXPLOITATION

1.1. DÉPENSES

En 2024, les dépenses d'exploitation ont été essentiellement des dépenses de raccordements et d'entretien au réseau (rue Anatole Ferrant, rue Maxime Berry, rue George Sand, la Basse-cour), et le nettoyage des postes de relevage suite à la crue de mars.

1.2. RECETTES

Les recettes sont les redevances à l'assainissement collectif 30 142.50 €. Les taxes pour raccordement au réseau 9 450.00 €, le FCTVA 1 613.68 €, la participation de l'agence de l'eau 3 858.24 €.

INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Les travaux principaux relèvent essentiellement de la modernisation des réseaux, de la construction ou de la réhabilitation d'ouvrages.

ÉTAT DE LA DETTE : l'encours de la dette au 31/12/2024 est de 0 €.

En 2024 les travaux ont porté sur l'installation d'une micro station d'épuration au stade.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES

Réalisation

□ En section d'exploitation : dépenses 20 043.58 €, recettes : 45 064.42 € soit un excédent de 25 020.84 €

Reprise des résultats N-1 : excédent de 146 297.63 €,

Résultat final : excédent de 171 318.47 €

□ En section d'investissement : dépenses 11 873.40 €, recettes : 1 486.79 € soit un déficit de 10 386.61 €

Reprise des résultats N-1 : excédent de 54 958.22 €

Résultat final : excédent de 44 571.61 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	
21 Acquisitions de matériel d'exploit....	11 873.40 €	16 Emprunts	0.00 €
23 Travaux, remplacement bâches lagune	0.00 €	28 Écritures amortissements	0.00 €
		021 Virement de la section de fonctionn.	0.00 €
		001 Excédent antérieur reporté	0.00 €
		10 FCTVA	1 486.79 €
TOTAL	11 873.40 €	TOTAL	1 486.79 €

EXPLOITATION		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	
60 Fournitures non stockables eau énergie..	213.60 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €
61 Travaux bâtiments, réseaux...	13 072.67 €	70 Redevance assainissement	43 450.74 €
62 SATESE	2 823.31 €	75 FCTVA	1 613.68 €
65 Créances admises en non valeur...	0.00 €	78 Reprises sur dépréciations des actifs...	0.00 €
67 Titres annulés	0.00 €		
68 Dotations aux amortissements...	0.00 €		
70 Reversement agence de l'eau	3 934.00 €		
023 Virement à la section d'investissement	0.00 €		
TOTAL	20 043.58 €	TOTAL	45 064.42 €



BUDGET COMMUNAL

2025

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

I – Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles peut être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget doit être équilibré entre recettes et dépenses, autrement dit il ne peut être présenté en déficit.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 voté le 8 avril 2025 par le conseil municipal, peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,*
- de préserver au mieux la capacité d'autofinancement et de maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune,*
- de contenir la dette,*
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'État chaque fois que possible.*

Le budget d'une collectivité est structuré en 2 parties : le fonctionnement et l'investissement.

La section de fonctionnement regroupe : toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année : l'entretien, la maintenance et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les charges de personnel, les charges financières, les impôts et taxes, les subventions aux associations, les participations aux syndicats

La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune : travaux, achats de matériel etc.

II – La section de fonctionnement

a) Généralités

Pour la section de fonctionnement, le budget est voté par chapitre, c'est-à-dire que l'ensemble des dépenses ou des recettes de même catégorie est à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire (par exemple, le chapitre 012 regroupe l'ensemble des charges de personnel : salaires, charges, assurances, médecine du travail, etc.). L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée délibérante, opérer des virements de crédits entre articles et le notifier au comptable.

b) Dépenses et recettes de fonctionnement du budget primitif 2025

Détail des chapitres de dépenses de fonctionnement

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
011 Charges à caractère général	320 350.00 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	302 662.82 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	412 500.00 €	013 Atténuations de charges	600.00 €
014 Atténuation de produits	81 000.00 €	70 Produits des services, du domaine	63 448.00 €
022 Dépenses imprévues	0.00 €	73 Impôts et taxes	563 921.98 €
042 Dotations aux amortissements	0.00 €	74 Dotations, subventions et participation	268 700.00 €
65 Autres charges de gestion courante	119 710.00 €	75 Autres produits de gestion courante	66 500.00 €
66 Charges financières (intérêts emprunts)	14 973.12 €	77 Produits exceptionnels	0.00 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €	78 Reprise sur provisions	0.00 €
68 Dotations aux provisions	1 500.00 €		
023 Virement à la section d'investissement	315 799.68 €		
TOTAL	1 265 832.80 €	TOTAL	1 265 832.80 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de chauffage, d'alimentation, de fournitures produits et matériels, l'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie, les locations, les primes d'assurances, les honoraires, la maintenance, la téléphonie, les fêtes et cérémonies, les taxes foncières.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : rémunérations des titulaires et des non titulaires, charges sociales et patronales, assurances, médecine du travail.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources), les attributions de compensation à la CDC MOVA (CLECT : commission locale d'évaluation des charges transférées).

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : permet de répondre rapidement aux aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative du conseil municipal.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : indemnités des élus et charges sociales, subventions aux associations, service d'incendie.

Chapitre 66 – Intérêts des emprunts : remboursement annuel des intérêts (le capital est remboursé en section d'investissement).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : secours et dots.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : c'est l'excédent de recettes dégagé par le budget de fonctionnement qui sert à financer une partie des programmes d'investissement : c'est l'autofinancement.

Les recettes de fonctionnement

Chapitre 013 – Atténuations de charges : ces recettes proviennent de remboursements de salaire par l'assurance statutaire et l'assurance maladie.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine, et ventes diverses : redevance d'occupation du domaine public, concession dans les cimetières, régie camping chalets, compensation CDC MOVA sur voirie et SDIS (service départemental d'incendie et de sécurité).

Chapitre 73 – Impôts et taxes : taxes foncières (impôts locaux).
Les taux sont fixés par le conseil municipal.

La fiscalité

La taxe d'habitation

A compter de 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale a été définitivement supprimée. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été mise en place.

Le nouveau panier des ressources fiscales communales :

Les communes perçoivent depuis 2021 la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) départementale en substitution de la Taxe d'Habitation (TH) communale perdue, sur la base du taux 2017.

La sur ou sous-compensation de TFPB départementale est neutralisée chaque année depuis 2021, par application d'un coefficient correcteur (COCO) au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : dotations de l'État, compensations foncier bâti, participation des communes de Chalais, Mauvières et Saint-Hilaire au financement de l'école, remboursement sur contrat aidé (Contrat Unique d'Insertion).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : sommes encaissées au titre des locations (appartements communaux, locations de la salle des fêtes et de la salle des jeunes).

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : indemnités sur divers sinistres.

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté.

III – La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, mais aussi le remboursement du capital des emprunts.

- En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) les subventions d'Etat, de la Région, du Département et fonds de concours divers CDC, Patrimoine.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
		001 Excédent d'investissement	0.00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	221 566.71 €	021 Virement de la section de fonctionnement	315 799.68 €
16 Emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital)	56 518.88 €	024 Vente Bâtiment	0.00 €
21 Immobilisations corporelles	148 497.00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves FCTVA	41 393.74 €
23 Immobilisations en cours	231 196.00 €	13 Subventions d'investissement	173 485.17 €
		16 Emprunts et dettes assimilées	134 000.00 €
TOTAL	664 678.59 €	TOTAL	664 678.59 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

Compte 21 :

- ▶ Acquisition de deux maisons sur la place de la République avec l'objectif d'y loger la chambre du « poilu » et la nouvelle médiathèque,
- ▶ Création de douches complémentaires au camping,
- ▶ Acquisition de barrières de rue pour le service technique communal,
- ▶ Installation de nouveaux radiateurs dans les chalets,
- ▶ Acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie,
- ▶ Remplacement des kitchenettes des chalets (suite inondation),
- ▶ Acquisition d'un tracteur.

Compte 23 :

- ▶ Travaux de trottoirs avenue Jean Jaurès du Crédit Agricole au carrefour de la rue Jules Ferry,
- ▶ Travaux d'aménagement dans le bâtiment « Le Coigneux » Espace Joséphine Baker (cabinet médical),
- ▶ Restauration de l'orgue de l'église,
- ▶ Travaux dans le logement au-dessus de la bibliothèque, création de 2 studios,
- ▶ Remboursement des emprunts (capital).

IV – Les données synthétiques du budget

La dette

Pour le budget principal, le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 634 480.33 €. Le remboursement en capital pour l'année 2025 s'élève à 55 618.88 € et à 13 473.12 € en intérêts.

Note de Synthèse

BUDGET PRIMITIF 2025 ASSAINISSEMENT

Cadre général du Budget :

La présente note concerne le budget d'assainissement 2025.

Le budget 2025 a été voté le 8 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au service administratif de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

EXPLOITATION

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service d'assainissement.

1.1. DEPENSES

En 2025, les dépenses d'exploitation sont en légère hausse par rapport à celles de 2024.

1.2. RECETTES

Les participations à l'assainissement collectif en 2025 sont estimées à 31 000 €. Les recettes principales sont le report excédentaire 2024.

INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Les travaux principaux relèvent essentiellement de la modernisation des réseaux, la construction ou la réhabilitation d'ouvrages.

ÉTAT DE LA DETTE : L'encours de la dette au 01/01/2025 est de 0 €.

En 2025 : une somme importante est inscrite en investissement en prévision du changement des bâches du lagunage.

L'ÉQUILIBRE DU BUDGET

Le budget primitif de l'assainissement s'équilibre à :

→ En section d'exploitation : 206 318.47 €

→ En section d'investissement : 693 390.08 €

EXPLOITATION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	
60 Fournitures non stockables eaux énergie...	6 000.00 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	171 318.25 €
61 Travaux bâtiments, réseaux....	25 000.00 €	70 Redevance assainissement	31 000.00 €
65 Créances admises en non-valeur...	4 000.00 €	78 Reprises sur dépréciations des actifs...	4 000.00 €
67 Titres annulés	2 500.00 €		
68 Dotations aux amortissements	11 650.22 €		
70 Reversements agence de l'eau	7 000.00 €		
023 Virement à la section d'investissement	141 168.25 €		
TOTAL	206 318.47 €	TOTAL	206 318.47 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	
21 Acquisitions de matériel d'exploitation	85 500.00 €	16 Emprunts	500 000.00 €
23 Travaux, remplacement bâches lagune	607 890.00 €	28 Ecritures amortissements	7 650.22 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	141 168.25 €
		001 Excédent antérieur reporté	44 571.61 €
TOTAL	693 390.08 €	TOTAL	693 390.08 €

SUBVENTIONS 2025

NOMS	MONTANT	NOMS	MONTANT
<i>AFR Bêlâbre</i>	8 500,00 €	<i>CDAD</i>	100,00 €
<i>Ass. Bel arbre à musique</i>	300,00 €	<i>Comité défense Gare Argenton</i>	50,00 €
<i>Ass. Patrimoine</i>	0,00 €	<i>Comité défense hôpital Le Blanc</i>	50,00 €
<i>Ass. Amicale Cironnaise</i>	350,00 €	<i>Comité des Fêtes</i>	2 000,00 €
<i>Ass. ARCOPROLIB Bêlâbre</i>	300,00 €	<i>Coopérative Scolaire</i>	250,00 €
<i>Ass. Bel Arbre à Cames</i>	100,00 €	<i>Croix Rouge le Blanc</i>	50,00 €
<i>Ass. Billard Club Bêlâbre</i>	600,00 €	<i>FFE Horse Ball</i>	100,00 €
<i>Ass. Boulistes Lyonnaise</i>	250,00 €	<i>Ligue contre le Cancer 36</i>	50,00 €
<i>Ass. Boulistes Pétañque</i>	0,00 €	<i>Poly Songs</i>	100,00 €
<i>Ass. Cantine Scolaire</i>	0,00 €	<i>Prévention Routière 36</i>	50,00 €
<i>Ass. Des Donneurs de Sang</i>	200,00 €	<i>Réparlab</i>	100,00 €
<i>Ass. Far West 36 country</i>	500,00 €	<i>Restos du Cœur</i>	150,00 €
<i>Ass. Golf des Rosiers</i>	500,00 €	<i>Secours Catholique</i>	100,00 €
<i>Ass. Groupe Mémoire Bêlâbraise</i>	0,00 €	<i>Secours Populaire 36</i>	50,00 €
<i>Ass. Indre Nature</i>	50,00 €	<i>Société Amis chambre du poilu</i>	600,00 €
<i>Ass. Jumelage Bêlâbre/ Monnetier</i>	150,00 €	<i>Société de Pêche</i>	200,00 €
<i>Ass. Loisirs créatifs</i>	0,00 €	<i>Solidago le Blanc</i>	150,00 €
<i>Ass. Parents d'élèves</i>	1 500,00 €	<i>Souvenir Français Bêlâbre</i>	0,00 €
<i>Ass. Tir à l'arc</i>	0,00 €	<i>SSB Foot Bêlâbre</i>	4 300,00 €
<i>Ass. Collège les Ménigouttes</i>	500,00 €	<i>UNCAFN</i>	0,00 €
<i>Ass. Un cadeau un sourire hôpital</i>	50,00 €		

TOTAL DES SUBVENTIONS : 22 300,00 €

Brèves municipales

Il s'agit d'informer les habitants de la commune, de façon régulière, sur les réalisations, travaux et décisions importantes.

De juillet à décembre 2024, 7 parutions :

juillet: réunion commissions environnement et travaux sur la sécurité routière ;
réunion tourisme et travaux ;
août : point sur les mesures décidées lors de la réunion du 11 juillet sur les inondations ;
septembre : point sur le chantier du cabinet médical ;
octobre : évolution chantier cabinet médical ;
réunion commission risques inondations ;
décembre : travaux trottoirs ;
réception cabinet médical ;

2025 :

février : premiers travaux de l'année : trottoirs et vidange de l'Anglin ;
mars : point sur l'étude paysagère lancée par le PNR sur le projet d'aménagement de la place de la République ;

Autres informations n'ayant pas été présentées dans les *Brèves*

mars-avril : installation des 2 feux (récompense) avenue Jean Jaurès et rue Jules Ferry ;
stabilisation du parking du stade Gilbert Lestrade ;
création de 4 places de parking quai René Rabussier ;
travaux de modernisation dans le bâtiment des sanitaires et les chalets du camping ;
travaux de nettoyage et nivellement des parcelles devant recevoir le bâtiment technique de la commune, rue de la Croix Saint-Jean.



BILAN DES DEUX MANDATS

Depuis 2014, les deux équipes municipales successives ont activement travaillé au bien-être des habitants, à l'amélioration des services et du cadre de vie selon les axes suivants :

Préserver la santé de tous nos concitoyens

- construction du nouveau **cabinet médical**,
- inscription des habitants dans le **contrat local de santé** du PNR Brenne,
- installation de **deux défibrillateurs**.



Garantir la sécurité des habitants

- changement de **l'éclairage public (LED)** avec la CDC, **réfection des voies communales et fossés hors bourg**,
- rénovation de **trottoirs**, achat de 50 **barrières de sécurité**, aménagement d'**accès sécurisés aux commerces**, installation de **feux de régulation de vitesse**,
- achat à l'euro symbolique d'une maison en ruine rue Jean-Jacques Rousseau pour destruction et **agrandissement du parking du plan d'eau**,
- mise à disposition d'un terrain à l'espace Mis et Thiennot pour l'installation de la **nouvelle gendarmerie**,
- **secours aux sinistrés** lors des inondations, création d'un **plan communal de sauvegarde**, mise en place d'une « **commission inondations** » associant des riverains,
- **nouvelles dispositions en centre-ville** (voir article page 29).



Encourager et accompagner le développement des entreprises locales

compétence de la communauté de communes MOVA

- **création de la boucherie-charcuterie-rôtisserie Gosset**,
- **aide aux entreprises** par des **prêts d'honneur** avec *Initiative Brenne* (Vival – garage Desbroches – boucherie Gosset – Au Bon Coin – Les Saveurs de Brenne – SARL Duval),
- **recours préférentiel aux entreprises locales** pour les travaux à réaliser.



Gérer au mieux la qualité de l'environnement

- **démarche zéro pesticide** sur la commune,
- **végétalisation** des deux cimetières,
- **plantations** en centre-bourg, rue de l'Abbé Pigeaud, parking de la Basse-cour, parking du bureau de tourisme, arbres à l'école, au cimetière, installation de massifs floraux et minéraux,
- **création de l'espace Clotilde**,
- **étude de la végétalisation et de la gestion des eaux de pluie de la place de la République.**



Améliorer en permanence notre espace de vie

- **mairie** : extension et rénovation – mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite, création d'un réseau de chaleur avec la salle des fêtes et le cabinet médical,
- **isolation des locaux communaux**,
- **salle des fêtes** : isolation et accessibilité facilitée, remplacement des tables, des chaises et du service de tables,
- **cimetière** : numérotation des tombes et plan de leur emplacement, agrandissement du columbarium, affichage d'un règlement,
- **création de l'Espace Joséphine Baker** (place et salle des fêtes),
- **enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques** avenue Jean Jaurès, rue Victor Hugo, place de la République, rue Gambetta,
- **installation de nouveaux bancs et de poubelles de rues**,
- **école de l'Arbre à ballons** : réfection d'une cour, changement du chauffage et des huisseries, isolation, remplacement de la clôture, mise en place de barrières de sécurité, installation d'une chambre froide et de réfrigérateurs pour la cantine,
- **aménagement d'aires de jeux** pour les enfants au camping et au plan d'eau,
- **vente du bâtiment de l'impasse de l'Orangerie et vente d'un bâtiment de la Basse-cour** pour faciliter l'installation d'un restaurant, **achat d'une grange à la Basse-cour**,
- **sécurisation de la passerelle de l'écluse**,
- **cabinet de kinésithérapie** : travaux de réhabilitation,



- **locations immobilières communales** : remplacement des radiateurs,
- **création de deux studios pour les hébergements provisoires** (médecins, surveillant de baignade),
- **équipe technique : création d'un bâtiment,**
- **signalisation réglementaire** des lieux-dits et des nouvelles voies, adressage des maisons.



Informier régulièrement la population

- **bulletin municipal revisité, création des Brèves municipales, Intramuros, page Facebook, site Internet,**
- réunions de **commissions municipales avec les habitants,**
- pose de **panneaux d'affichage,**
- **conseil municipal des enfants,**
- réception des jeunes diplômés.



Préserver le patrimoine, accueillir les touristes, diversifier l'offre de loisirs

- **plan d'eau : réhabilitation en « espace naturel de baignade »,**
- **camping et chalets** : création d'un poste d'agent technique dédié au camping, rénovation des sanitaires du camping, éclairage public dans le camping, remplacement du mobilier des chalets et peinture des volets pour les identifier,
- **randonnée** : création et valorisation de cinq parcours,
- **église** : restauration des vitraux, de l'orgue, de la statue de saint Fiacre, mise aux normes des cloches, en collaboration avec l'association du patrimoine du pays de Bélâbre APPB,
- **les Arboriales** : mise en place de saisons culturelles ouvertes à tous les champs de la création (musique, expositions, théâtre, cirque etc.),
- accueil du **festival Le Temps Fort,**
- **espace mémoriel « Chambre du poilu »** et **nouvelle médiathèque** : achat de deux maisons sur la place de la République,
- **« mémoires de rues »** : parcours patrimonial dans le bourg.



Soutenir le dynamisme associatif local

- octroi de subventions ou d'aides matérielles en soutien des associations,
- mise aux normes de l'électricité et de l'éclairage des terrains de pétanque et de boules lyonnaises,
- réfection de la pelouse du terrain de foot,
- construction d'un bâtiment et d'un parking pour la SSB, rénovation des douches et du vestiaire du stade.



Faciliter les conditions de travail du personnel municipal

- modernisation du secrétariat et de l'accueil de la mairie,
- achat : voiture électrique, camion, épauleuse, broyeur d'accotement, remorque de tondeuse auto-portée, tondeuse, tronçonneuse, débroussailluse, aspirateur de feuilles, laveuse de sol pour l'école,
- classement par des bénévoles des archives municipales et création d'une section archives privées.



Les investissements ont coûté à la commune 2 797 803 euros.

Ils ont été subventionnés en moyenne à 50 % par l'État, la Région et le Département, soit 1 398 901 euros, le reste à charge ayant été financé par les fonds propres, le produit des impôts et les prêts bancaires.

LE SUMMUM : SANS LIMITE



Communiqué du Symctom, avril 2025 :



Un important dépôt sauvage d'ordures ménagères, sur la commune de Bêlâbre a été récemment nettoyé par les agents du SYMCTOM, avec le soutien actif de la commune. Ce site, situé à proximité de Jovard, avait été souillé par des déchets divers, représentant une véritable atteinte à l'environnement. Au total, une centaines de sacs poubelles et divers déchets ont été collectés et évacués, redonnant au lieu son aspect naturel.

Face à cette infraction environnementale, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), en tant que police de la nature, a diligenté une enquête. Grâce à leurs investigations, plusieurs personnes impliquées dans cet acte incivique ont pu être identifiées. Les contrevenants s'exposent désormais à une amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros, conformément à la législation en vigueur.

Rappelons que la déchèterie est située à moins de 500 m de ce forfait !



INCIVILITÉS ? VOUS AVEZ DIT INCIVILITÉS ?

Eh oui, ce que l'on peut considérer comme des comportements secondaires peut avoir des conséquences importantes, voire graves.

Nous avons, à plusieurs reprises, alerté sur des attitudes problématiques, concernant plusieurs domaines :

la sécurité routière : excès de vitesse, stationnements dangereux, non-respect des passages protégés et des stops etc.

Outre le danger, n'oublions pas l'aspect économique. La commune doit investir constamment dans des travaux afin de limiter les risques : il y a deux ans, mise en place d'un radar pédagogique rue Robert Masset puis récemment, installation de deux feux tricolores à récompense, avenue Jean Jaurès et rue Jules Ferry et prochainement mise en sécurité de l'avenue Jean Jaurès à l'entrée de Bélâbre en venant du Blanc.

Le coût de ces équipements ampute d'autant la réfection des trottoirs ou de certaines portions de chaussée.

la divagation des chiens : un arrêté municipal impose aux propriétaires de chiens de les tenir en laisse et de prendre les mesures afin que leurs animaux ne déambulent pas dans la commune et sur les routes. Outre le danger de provoquer un accident de circulation ou de personne (comme cela a été le cas le 16 avril : un couple de personnes âgées avec leur chien a été agressé par un berger malinois en liberté. Ils ont été secourus par une voisine et une plainte a été déposée contre le propriétaire).

Ces animaux créent également d'autres nuisances comme le déchetage de sacs poubelles sur les trottoirs. **Les employés communaux sont contraints de nettoyer au détriment de tâches plus importantes.**



Un autre type d'incivilité, celui des propriétaires de deux roues particulièrement bruyants qui se complaisent à faire pétarader leur jouet le long de leur trajet et bien sûr en centre-ville.

La population se plaint souvent de ces nuisances.

Rappelons que toutes ces infractions sont susceptibles d'être signalées aux gendarmes et verbalisées.

CIRCULATION EN CENTRE VILLE : NOUVELLES DISPOSITIONS

La réunion conjointe des commissions Environnement-Travaux du 13 mai a permis de confirmer la mise en application des dispositions suivantes :

Les travaux de sécurisation de l'avenue Jean Jaurès à l'entrée dans Bélâbre (en venant du Blanc) vont être engagés en 2025. Les nouveaux aménagements engendreront une réduction de la vitesse avec, entre autres :

Création de nouveaux passages protégés :

- croisement Jean Jaurès-Jules Ferry-10 juillet ;
- entrée de Bélâbre en venant du Blanc au niveau de l'arrêt de bus ;
- deux autres passages vont être créés : à l'entrée de Bélâbre en venant de Lignac et entre les deux escaliers desservant le mail et la rue de l'Abbé Pigeaud .

Autres dispositions prises pour réduire la vitesse :

- limitation à 20 km/h avec panneaux de partage de la chaussée entre piétons, deux roues et véhicules : rues Aristide Briand et de l'Abbé Pigeaud ;
- même limitation pour la rue de l'Abbé Pigeaud qui est la seule voie d'accès au camping, à l'arrivée comme au départ, pour les camping-cars de plus de 3,5 t ;
- le feu à récompense de l'avenue Jean Jaurès situé avant la salle des fêtes va être réglé pour une vitesse de 30 km/h à la place de 50 comme actuellement.



Stop :

- suppression du stop du bas de la rue Aristide Briand avec création, place Gaston Chéreau, d'un rond-point qui va être testé ;
- remplacement des panneaux « céder le passage » aux croisements des rues du Vieux pont et Léon M'Ba avec la rue George Sand par des panneaux STOP .

Divers :

- pose de potelets sur le trottoir du Crédit Agricole.



Stérilisation des chats errants



En janvier et février 2025 la Communauté de communes MOVA a mené deux campagnes de piégeage de chats errants à Bélâbre, dans deux quartiers que la mairie lui avait communiqués suite à des signalements d'habitants : le secteur entre la rue Jules Ferry et la rue des Remparts et le secteur du Bout du Pont, rue Jean-Jacques Rousseau. La responsable technique de la fourrière a posé plusieurs soirs de suite des cages avec des appâts, cages ramassées au matin. Les riverains étaient à chaque fois prévenus pour ne pas laisser sortir leurs chats. À Bélâbre 22 chats errants ont été capturés, 10 femelles et 12 mâles ; tous ont été stérilisés, pucés et rapportés ensuite dans leurs quartiers.

« Il faut répondre aux demandes des 17 communes et le faire avant le 15 mai », explique Noëlie Retaud, responsable technique de la fourrière de la MOVA. « En trois mois 75 chats ont été attrapés sur le territoire de la MOVA, nous ferons peut être une seconde campagne si la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) accorde une prolongation ». Trois cabinets vétérinaires, Chalais, Chaillac et Saint-Benoit-du-Sault, ont procédé aux stérilisations. À noter que tout propriétaire de chat doit faire pucer son animal chez un vétérinaire, pour qu'il soit identifié dans le fichier national comme les chiens.

C'est la première fois que la MOVA répond à un appel à projet de la DRAAF pour limiter la prolifération des chats errants. La campagne de stérilisation est subventionnée à 100% par la DRAAF. La MOVA s'est équipée d'une fourrière depuis juillet 2023, avec deux agents. Elle n'accueille que les animaux errants signalés par les mairies, l'animal peut rester 8 jours à la fourrière le temps que les propriétaires se manifestent, sinon l'animal est pris en charge par diverses associations.

COMMISSION TOURISME :

BILAN 2024, UNE ANNÉE AUX COULEURS DE LA MÉTÉO :

Des couleurs bien tristes, oscillant entre le noir et le gris, tant les conditions de déroulement de la saison touristique ont été particulièrement défavorables, et ce d'autant plus que l'année 2023 avait été particulièrement fructueuse ! Faisons ensemble un petit retour sur ces multiples aléas qui ont pesé sur le bilan : la terrible crue du 30 mars et ses dégâts sur nos installations et équipements, la médiocre météo printanière et estivale, les week-ends successifs d'élections, le climat social et économique morose, tant en France qu'à l'international, la mise à disposition gratuite des hébergements à l'occasion de spectacles et animations...

Les chiffres globaux de l'année découlent hélas de ce contexte difficile : 4 009 nuitées (2 522 au camping et 1 487 dans les chalets) contre 5 445 en 2023 (3 405 au camping et 1 960 dans les chalets) soit un recul de 26 %. Pour les activités de location, à côté du minigolf dévasté et des vélos à assistance électrique submergés par les eaux, les loisirs nautiques (barques, canoés et paddles) sauvent l'honneur : 1 950 €, à comparer aux 4 380 € de recettes perçues en 2023. La boutique gérée par Destination Brenne a enregistré elle aussi une chute des ventes : 2 360 € contre 3 287 € en 2023. Martine et Michel Jouanneau, propriétaires de l'hébergement Clévacances « la Tramejane » n'ont pas été épargnés, passant de 565 nuitées en 2023 à 452 en 2024. Il mise néanmoins sur l'impact du renouvellement de sa labellisation 4 clés ainsi que son classement meublé de tourisme 4 étoiles Clévacances pour 5 ans.

PERSPECTIVES 2025, SOIGNER L'ACCUEIL ET VALORISER NOS ATOUTS

Oublions 2024 et consolons nous en reprenant l'adage bien connu « à quelque chose malheur est bon ». Financée en grande partie par notre assureur la remise en état des chalets qui avaient beaucoup souffert de la crue s'est accompagnée d'un rééquipement à neuf : literie, mobilier et canapés, électroménager et TV, salon de jardin et barbecue, éléments de décoration, effectuée efficacement par le personnel communal et des entreprises locales. Quelques travaux d'entretien extérieur, élagage des arbres, démoussage des toits, réfection et peinture chatoyante des volets, remplacement de l'isolation des planchers, installation de douches supplémentaires au sanitaire du camping... , cette indispensable remise à niveau des prestations permettra à nos clients de continuer à exprimer leur satisfaction via d'élogieux avis déposés sur Google.

C'est la clé de cette fidélisation de la clientèle qui fait de chaque campeur satisfait un ambassadeur de notre offre de service. Nos visiteurs apprécient le confort et l'animation chaleureuse mais discrète des lieux. Ils se déclarent sensibles aux animations proposées par la commune (les apéros de bienvenue) et par Franck (les barbecues champêtres). Ce dernier a noté quelques évolutions et tendances dans la clientèle : le recul des Britanniques compensé par les Néerlandais, Belges, Allemands et même Espagnols et Italiens, l'essor des vans qui s'ajoutent aux traditionnels camping-cars, le retour en grâce des toiles de tentes familiales, l'engouement pour la pêche (70 cartes vendues) et toutes les formes de balades et randonnées sur nos itinéraires balisés.

Pour répondre aux attentes des randonneurs itinérants la commune a décidé de proposer, hors juillet et août, une tarification des chalets à la nuitée pour une étape pédestre sur le GR[®] de Pays de la Brenne ou le nouveau GR[®] les Chemins de la Guerre de Cent Ans, cycliste sur la boucle de la Brenne à vélo, voire équestre sur la Route d'Artagnan, autant de grands itinéraires renommés qui traversent notre commune.



Commission Culture : Saison culturelle 2025 3^{ème} édition des Arboriales

Peu à peu la formule des Arboriales trace sa route dans le paysage culturel de la commune, en prenant en compte le bilan des 2 premières éditions pour adapter la programmation aux attentes du public. Ainsi la baisse significative de la fréquentation de l'exposition artistique estivale n'incite pas à reconduire l'expérience cette année. Par contre l'intérêt manifesté par Carole Bricault, dont l'atelier de céramique est installé à La Forge, pour un projet d'exposition, démonstration et stages courts animés par des artisans d'art, en particulier des potiers, pourrait se concrétiser en 2026.

23, 24, 29 et 30 mars : « **Thé à la menthe ou t'es citron ?** ». La **Comédie Bélâbraise** a ouvert la saison en jouant à 4 reprises à domicile, rassemblant au total près de 400 spectateurs, conquis par le talent des acteurs au service d'une comédie pleine d'humour.

14 juin à 16h : l'église accueillera pour la deuxième fois le très célèbre **Renaud Capuçon et Paul Zientara**, alto nommé révélation Classique de l'ADAMI en 2021, lauréat de plusieurs concours internationaux, concertiste très remarqué en musique de chambre, pour un concert d'une qualité exceptionnelle présentant des œuvres de Bach, Mozart et Haendel.



15 juin après-midi : théâtre : « **la dispute de Marivaux** ». Des élèves du Conservatoire de Paris en résidence à Mauvières proposeront à la Basse-Cour une séance théâtrale.

15 août : « Ciné de campagne » : Séance de clôture du festival produit par la Communauté de Communes Marche Occitane-Val d'Anglin avec la projection à 22 heures du film « Délicieux ». Celle-ci sera précédée, à partir de 19 h sur réservation, d'un repas conçu et servi dans l'esprit du film par Christophe Lavigne. Précision d'importance : chacun apporte son siège pour assister confortablement à la projection en plein air. Lieu: La Basse-Cour.

11 au 13 octobre : « Congrès de la Société Généalogique du Bas Berry » : La manifestation se déroulera à l'Espace Joséphine Baker avec au programme en entrée libre, les 12 et 13 octobre de 10h à 17h une exposition « Histoire et Généalogie » et le 12 octobre à 15h une conférence sur la Chambre du poilu.

14 novembre en soirée : « **Un rêve de moineau** » : Un spectacle de marionnettes proposé par Guillaume Michelet, de la Compagnie OME VERD dans le cadre du dispositif Musique et Théâtre au Pays, soutenu par le Département et la Région.

La bibliothèque municipale : une activité multiforme

Nos lecteurs ne le soupçonnent sans doute pas mais l'activité de la bibliothèque est multiforme. À côté des heures d'ouverture pour accueillir les lecteurs et lectrices, les bibliothécaires accueillent aussi **les enfants de l'école** pour présenter des lectures en lien avec les thèmes étudiés en classe : cette année par exemple c'était le tri pour mieux recycler les déchets, la vie des océans traversés par les navigateurs du Vendée Globe, la nature en Brenne, les migrations des oiseaux.

À chaque vacance ce sont **les enfants de Pomme d'Api** qui viennent écouter des histoires, là encore sur des thèmes qu'ils ont choisis : le cirque, les émotions, les cow-boys, le mouvement... Chaque accueil est aussi un temps pour emprunter des livres à lire chez soi.

Du 16 au 21 juin nous organisons une semaine pour tester les casques de réalité virtuelle de la Bibliothèque départementale, l'animation est gratuite, sur réservation pour les plus de 13 ans.

Cet été **le 18 juillet** la bibliothèque proposera comme l'an dernier **une lecture publique**, des comédiens viendront lire des extraits de divers auteurs à la Basse-cour. L'entrée est libre et gratuite. Surveillez les affichettes qui seront publiées en juin pour donner plus de détails.

Côté coulisses, il faut régulièrement ranger les livres dans les rayons, vérifier les retours des documents empruntés, et réfléchir à acheter de nouveaux ouvrages en fonction des demandes des lecteurs et des sorties éditoriales (les acquisitions récentes de la bibliothèque sont consultables sur la page Facebook de la mairie), nouveaux ouvrages qu'il faut enregistrer, cataloguer et étiqueter.

En mars nous avons également fait un récolement avec la Bibliothèque départementale de l'Indre qui nous fournit de très nombreux ouvrages. Un récolement est un travail long mais nécessaire qui consiste à vérifier la présence réelle de chaque livre, CD ou DVD enregistré dans l'ordinateur, comme une librairie fait l'inventaire annuel de son fonds.

De même, des bénévoles établissent chaque année les statistiques des fréquentations et des emprunts pour rendre compte à la Mairie et à la Bibliothèque départementale de l'activité de service public qu'est une bibliothèque.

**La bibliothèque est ouverte les vendredi et samedi de 10h à 12h, le lundi de 16 à 18h.
1 bis rue Émile Zola, contact : 02 54 28 03 07 ou bibliotheque.belabre@orange.fr.
L'inscription est gratuite.**



LA CHAMBRE DU POILU DE BÉLÂBRE, L'AVENTURE CONTINUE

Dans le précédent numéro de la Feuille, nous avons énuméré les principales actions engagées en 2024 en vue de monter le projet de transfert de la chambre dans une maison du centre ville. Le 28 décembre 2024, cette maison a été officiellement acquise par la commune de même que le 8 janvier 2025 celle qui accueillera la médiathèque. Un pas indispensable pour engager toutes les démarches devant aboutir à un financement des deux projets qui s'inscrivent dans celui, plus important, de réaménagement de la place de la République.

L'association des Amis de la chambre du poilu, créée en janvier 2024, compte maintenant 64 membres : 27 de Bélâbre, 17 du département et 20 des autres régions. Son actualité sur sa page Facebook est suivie par 178 personnes dont quelques-unes à l'étranger : Canada, États-Unis, Royaume-Uni.

La première assemblée générale a été tenue le 1er mars à l'Espace Joséphine Baker et a réuni une trentaine de personnes, adhérentes ou non. Un point précis a été donné sur les actions passées et à venir. Un conseil d'administration de 9 membres a été élu : le bureau est composé de 4 membres : Laurent Laroche, maire, Michel Jouanneau président, Claire Bourgoïn-Maimin secrétaire, Dany Guillot trésorière. Les autres membres sont Martine Dumazet, Martine Jouanneau, Didier Bléron, Henri Laporte-Many et Hubert Jouot.

La communication, qui va s'intensifier, est un élément clé de l'action en 2025.

Une conférence est prévue le 12 octobre à Bélâbre dans le cadre de l'assemblée générale de la Société de généalogie du Bas-Berry et une autre est prévue début 2026, organisée par l'Académie du Centre.

L'Ordre national du Mérite prévoit de diffuser une communication sur le sujet auprès de ses adhérents en France et à l'étranger.

Une demande a été formulée par une universitaire québécoise qui entreprend un travail sur les objets trouvés dans la chambre.

Un mémoire d'une quarantaine de pages a été réalisé qui inclut les deux articles parus dans Mémoire bélâbraise en novembre 2023 sur l'histoire d'Hubert Rochereau et de la chambre, les témoignages de soutien que nous avons reçus de Stéphane Bern, Lorant Deutsch, Bernard Le Coq et Pierre Lemaître, des extraits de coupures de presse et du livre d'or rédigés lors des portes ouvertes de juin 2023.



Au mois d'avril ont débuté les opérations de traitement de la quarantaine de cahiers écrits par le père d'Hubert Rochereau, découverts dans la chambre lors de son inventaire. De quoi s'agit-il ? Transcrire les 1800 pages manuscrites en pages dactylographiées grâce à l'intelligence artificielle. Cette opération est effectuée par la société « Les Trobadors ». Cette conversion appelle néanmoins une relecture très précise, ce qui va prendre beaucoup de temps. Des personnes volontaires se sont déjà proposées pour apporter leur concours.

EN MARGE...

Après avoir écrit en juin 2023 à Pierre Lemaitre en vue de lui faire visiter la chambre originelle, une réponse avait été donnée à Michel Jouanneau par la femme de l'écrivain: le prix Goncourt 2013 pour son roman « Au revoir là-haut » était en phase d'écriture ce qui l'empêchait de répondre à toute sollicitation de déplacement. Le contact n'a pas été rompu pour autant puisque les échanges se sont poursuivis. Au début de cette année, l'éditeur Calmann-Lévy a lancé la promotion du nouveau livre « Un avenir radieux ».

Dans la région Centre-Val-de-Loire, c'est la librairie Les Temps modernes à Orléans qui a été sélectionnée pour la séance de dédicace, le 14 mars dernier. L'occasion de rencontrer ses lecteurs dans le cadre de l'amphithéâtre de la médiathèque.

L'entretien entre Michel Jouanneau qui s'est rendu sur place et Pierre Lemaitre a donc eu lieu et le romancier a adressé quelques jours plus tard la lettre de soutien au projet. Elle est reproduite ci-dessous.



Marché hebdomadaire de Bélâbre

Créé en 2015, il se tient sur la place de la République tous les vendredis matin de 9 h à 13 h et connaît toujours un vif intérêt. Sont présents :

Sophie Doradoux avec ses fruits et légumes
(qui a remplacé Christophe Cellier parti à la retraite),



Geneviève Dubois avec ses fromages de chèvre,



Nicolas Caron affûteur,



Véronique Conan avec ses plants et plantes,



Quentin Labbé avec ses vêtements,



Marylène Albert avec ses créations artisanales

et Michael (et Franck) Leseche Nivoix créateurs de bijoux
(en pierre ou fantaisie)



sans oublier les exposants plus occasionnels (chaussures, outillages, sommiers...)
Réservez-leur toujours un bon accueil **sans oublier pour autant vos commerçants locaux !**



Association des ARTISANS, COMMERÇANTS et PROFESIONS LIBÉRALES

Adresse : Mairie - 8 Avenue Jean Jaurès - 36370 Bélâbre

Mail : arcoprolib.belabre@orange.fr

Facebook : Arcoprolib

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 8 janvier. Le président Christophe Lavigne l'a débutée en présentant ses meilleurs vœux à l'assemblée.

Ludovic Lemonnier nous a présenté le rapport financier 2024 :
solde du compte à fin 2024 : 3 455,55 €, ce dernier a été approuvé à l'unanimité.

Le montant de l'adhésion pour l'année est maintenu à 40 €.

Intégration d'un nouvel adhérent suite à sa demande :
Emmanuel Moyrand (écrivain-conférencier I.A.).

À la demande des anciens commerçants, artisans qui souhaitent continuer dans l'association, nous leur accordons un montant libre pour la cotisation (faites vous connaître auprès d'un des membres du bureau).

Le bureau a été reconduit pour 2025 :

Christophe Lavigne => président,
Ludovic Lemonnier => trésorier,
Christophe Michon => trésorier-Adjoint,
Martine Jouanneau => secrétaire.

PROJETS 2025 :

Mardi 17 juin à 20h 30 Espace J. Baker : Réunion de préparation de la soirée du 1^{er} août.

Vendredi 1^{er} août : L'apéro d'été aura lieu sur la place de la République, avec une tombola (bons d'achats) suivi d'un repas « moules-frites & 1 dessert » - 1 DJ animera la soirée.

Samedi 13 septembre : tournoi de pétanque d'Arcoprolib. Merci pour ceux/celles qui peuvent être présents à la remise des lots.

Nous remercions tous les artisans, commerçants et les professionnels en libéral de leur adhésion et de continuer à soutenir l'association. L'animation du territoire ainsi que son maintien, son développement et la promotion de son attractivité sont essentiels.



ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE DU PAYS DE BÉLÂBRE

L'Orgue de l'église Saint-Blaise de Bélâbre : un trésor musical à redécouvrir

Un trésor discret

Si l'église Saint-Blaise est célèbre pour ses vitraux signés par des maîtres-verriers tels que Lobin, Gaudin et Gesta, un autre trésor plus discret mais tout aussi fascinant mérite l'attention: son orgue. Cet instrument, témoin de l'histoire et de l'artisanat de l'époque, résonne comme un symbole du patrimoine musical et culturel du Berry.

L'orgue de l'église Saint-Blaise date de la fin du XIXe siècle, période faste pour la facture d'orgues en France. Construit par le facteur d'orgues Stoltz, un artisan renommé dont le talent rivalisait avec celui du célèbre Aristide Cavaillé-Coll, cet instrument incarne l'excellence technique et artistique de son temps.

Un Maire, le marquis de Bélâbre Charles le Coigneux, véritable pygmalion

De même que Charles Le Coigneux avait fait venir à Bélâbre le célèbre architecte Jules de Mérindol auteur entre autres de la Grande Halle de la Villette à Paris, et les plus grands artistes vitraillistes, il fera venir Jean-Baptiste Stoltz contribuant ainsi à faire de l'église Saint Blaise, un panthéon berri-chon.

Jean-Baptiste Stoltz figure clé du renouveau musical au XIXe siècle

Malgré la prédominance de Cavaillé-Coll, Jean-Baptiste Stoltz a su imposer son style et laisser une empreinte durable dans l'histoire de la facture d'orgues. La célébrité de Stoltz, consacrée lors de l'Exposition Universelle de Paris en 1855 où il exposa son Grand Orgue, conduisit l'Impératrice Eugénie à l'offrir à la cathédrale d'Agen. Cet instrument est alors salué comme un « chef-d'œuvre » par les critiques, qui louent la perfection de son mécanisme et la beauté de ses claviers.

Des décennies de silence

L'orgue de Saint-Blaise installé dans la tribune bénéficie d'une acoustique remarquable du fait de la nef exceptionnellement spacieuse, couverte d'un plafond de bois en forme de coque de bateau inversée qui amplifie la puissance de l'instrument. Malgré son prestige initial, l'orgue de Saint-Blaise a traversé des décennies de silence. Pendant de longues années, ses tuyaux sont restés muets et son clavier, recouvert de poussière, n'a plus vibré sous les doigts d'un organiste.

L'orgue a connu des modifications au cours des décennies passées comme l'indiquait Marc Hedelin dans les années 1970, avec la présence d'un pédalier sur la tribune beaucoup plus large que celui qui est installé actuellement. Par ailleurs, des tirants de jeux étaient arrachés et la tuyauterie (surtout les anches) avait beaucoup souffert : tuyaux cabossés voire troués, etc...

Travaux de restauration – début du chantier mi-avril 2025

Pour retrouver sa splendeur d'antan, l'orgue nécessitait une restauration complète, le buffet et les mécanismes internes étaient altérés par le temps et seul un travail minutieux par des experts en facture d'orgues pouvait lui redonner vie. C'est ainsi que l'APPB a pris attache avec le facteur d'orgues de Béthines, M Gaborit, pour restaurer ce fleuron de Saint-Blaise.

Un instrument inscrit et classé



Malgré l'état d'abandon de l'instrument, l'APPB a eu à cœur de faire réentendre la voix de l'orgue à l'été 2018 grâce à Rahel Hutter, pianiste allemande, et à Steven Schalk en juillet 2019.

Enfin, si les vitraux de Saint-Blaise sont signalés dans nombre d'ouvrages consacrés à l'art vitrailiste, il est bon de rappeler que l'orgue de Saint-Blaise est inscrit et classé à l'Inventaire National des Orgues de France.

NESMES



Un dépliant sur l'église de Nesmes

Dans la continuité des dépliants déjà réalisés par l'APPB, le dépliant est à la disposition des visiteurs à l'église de Nesmes.

Le bourg de Nesmes était un petit fief appartenant aux Loubes de la Gastevine, fondateurs de l'église construite probablement au XI^e siècle. Elle est au moins aussi ancienne que celle de Jovard. En 1092, l'évêque de Poitiers en fait don aux bénédictins de Saint-Savin.

L'église de Nesmes a été placée sous le patronage de saint Laurian puis sous les patronages successifs de saint Clément et enfin saint Fiacre, patron des horticulteurs et des jardiniers.

Saint Laurian, premier patron de l'église, avait évangélisé la région avant de connaître le martyre. Il fût à l'époque une figure locale de dévotion.

L'église Saint-Fiacre se distingue par son style roman épuré, typique des petites églises rurales du Haut Moyen Âge.

**A.P.P.B - Hôtel de Ville – 36370 BELABRE [Tél 02 54 28 73 08](tel:0254287308) paysbelabre@yahoo.fr
Blog : <http://patrimoinebelabre.over-blog.com> facebook Patrimoine du pays de Bélâbre**

GROUPE MÉMOIRE BÉLÂBRAISE

Le numéro 8 de la revue est en préparation.

Cette année, le comité de rédaction a retenu plusieurs thèmes qui élargissent le champ habituel des sujets. Après les études très détaillées dans les précédentes éditions sur les métiers, les rues, les hameaux, après les événements qui ont marqué les mémoires (la Résistance, le château, la chambre du poilu) notre publication va faire découvrir au lecteur deux portraits de Bélâbrais peu connus voire inconnus chez nous :

Enrique Lorichon, miniaturiste, lithographe, un des pionniers de la photographie (daguerréotypie) au milieu du XIX^{ème} siècle né à Bélâbre en 1798 et mort en Espagne en 1862.

Louis Rallet, botaniste, né à Bélâbre en 1897, décédé en 1969. Professeur à l'Ecole normale supérieure d'instituteurs de Parthenay il a été un animateur dynamique qui a initié de nombreux instituteurs à la botanique et a inventorié dans de nombreuses publications la végétation de la Brenne, du Montmorillonnais, de la Charente et des Deux-Sèvres.

Puis on découvrira, comme suite aux articles déjà parus dans les numéros précédents, deux quartiers de Bélâbre : le Bout du Pont et le Pleumartin.

Un article de fond va être consacré aux personnes et familles venues se réfugier dans notre commune pendant la débâcle de 1940 et la guerre. Fuyant l'envahisseur pour d'innombrables raisons, elles ont été cachées, sauvées ; certaines ont participé aux combats de la Résistance.

Une nouvelle rubrique permettra de prendre connaissance d'une série de faits divers qui se sont déroulés à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle.

Notre association sera présente à l'assemblée générale de la Société de généalogie du Bas Berry qui se tiendra à Bélâbre du 11 au 13 octobre prochains au cours de laquelle elle présentera ses différents travaux notamment l'article paru dans le numéro 7 consacré à la généalogie de la famille Rochereau.



Enrique Lorichon 1857

Comité des Fêtes

Suite à l'assemblée générale du lundi 10 mars 2025, le bureau du comité des fêtes reste inchangé.

Présidente : Elisabeth Godeau
Président adjoint : Jean-Pierre Berthonnet
Secrétaire : Nathalie Auclair
Secrétaire adjointe : Pauline Charret
Trésorière : Morane Gache
Trésorier adjoint : Yoann Collinet



Un calendrier pour les festivités de l'année a été validé.

Loto (janvier) :

Tout s'est bien passé, dans une ambiance joyeuse et concentrée, une salle remplie de joueurs que nous remercions d'avoir participé à notre premier événement de l'année.



Concours de belote (février) :

Avec 62 équipes, ce concours a remporté un franc succès et les participants sont repartis avec un air ravi d'avoir passé un bon après-midi.

Fêtes et brocante de Pâques (20 et 21 avril)

Soirée apéritive musicale (23 mai) :

Pour cette soirée animée par DJ Will, au programme : karaoké, danse et quizz musical.

Événements à venir :

Fête de la musique (21 juin) :

Pour le plaisir de vos oreilles et de vos papilles, la paëlla signée Christophe Lavigne sera de retour, accompagnée de découvertes musicales.

Festivités du 13 juillet :

Comme à notre habitude, nous vous proposerons un repas avec manèges et feu d'artifice musical au plan d'eau.

Brocante semi-nocture (06 septembre) :

Vous la demandiez, elle est de retour ! Elle se tiendra autour du plan d'eau avec possibilité de se restaurer.

***Pour le dernier trimestre, d'autres festivités sont à venir, mais CHUT !!!
Vous le saurez dans la prochaine feuille de Bélâbre en octobre.***

La présidente remercie le dévouement de tous les bénévoles pour ces diverses manifestations. Nous sommes prêts à accueillir toutes personnes qui seraient intéressées d'intégrer notre joyeuse équipe.

N'hésitez pas à contacter le 06 40 07 05 96.

Festivement.



**AMICALE POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE DE
BÉLÂBRE, CHALAIS, MAUVIÈRES,
SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE**

« Un don de sang, c'est une vie sauvée ! »

L'amicale regroupe les donneurs, anciens donneurs et sympathisants des quatre communes précitées.

L'assemblée générale s'est déroulée le 17 janvier 2025 en présence de Séverine Charret présidente de l'Union Départementale pour le Don de Sang Bénévole de l'Indre. Cette dernière nous a transmis les chiffres de 2024 sur le don de sang et de plasma dans le département.

La dernière collecte du 26 février a permis d'obtenir 35 poches et 1 nouveau donneur. Le don de sang est en baisse, l'Union Départementale alerte sur cette baisse et des collectes sont annulées faute de dons suffisants.

La prochaine collecte à Bélâbre aura lieu le **jeudi 28 août** de 15h à 19h. Venez nombreux ! Merci.

L'amicale remercie également les bénévoles de l'association pour l'aide apportée lors des collectes.

Le 25 janvier a eu lieu notre traditionnelle « choucroute » cuisinée par le traiteur Mannequin qui a réuni 110 convives dans une très bonne ambiance, avec un très bon DJ, et toujours une très belle décoration de table.

Le 16 mars a eu lieu le banquet annuel « Au Val d'Anglin » à Mauvières qui a rassemblé 58 convives.

Le 15 juin a eu lieu un déjeuner spectacle au casino de La Roche-Posay.

Le 30 août organisation du repas champêtre au plan d'eau.

La présidente,

Amicale pour le Don de Sang
Mairie - 8 Avenue Jean Jaurès - 36370 Bélâbre
Mail : donneursdesang36@gmail.com



BILLARD CLUB BÉLÂBRAIS

Dans le précédent bulletin municipal, nous écrivions qu' « **Aujourd'hui, le Club est en capacité d'accueillir encore de nouveaux joueurs, quel que soit leur niveau et quel que soit leur âge. Il est très facile de pousser la porte du BILLARD CLUB au 13 rue Émile Zola** ».

Depuis, deux adhésions sont effectives et ceci grâce au dynamisme de notre président qui multiplie les actions de communication.

Notons que l'activité du club fut soutenue pendant ces mois d'hiver par une fréquentation régulière de l'ensemble de ses membres.

Les mardis et vendredis, l'après-midi, sont les moments les plus propices pour venir à la salle rue Émile Zola rencontrer les joueurs et découvrir nos installations.

Le club est bien sûr toujours « *en capacité d'accueillir encore de nouveaux joueurs , quel que soit leur niveau et quel que soit leur âge* » !

Pour tout renseignement, les contacts sont les suivants :

Dominique Lestrade 06 28 34 33 68

José Costa Gaio 06 41 66 40 26

FarWest36

L'association « FarWest36 » vous propose de découvrir et de pratiquer la danse country tous les jeudis de 18h à 20h à l'Espace Joséphine Baker.

Géraldine, notre présidente, enseigne les danses de tous niveaux. Notre association regroupe une quarantaine de membres qui se réunissent également à Ruffec et à Argenton.

Les cotisations annuelles sont de 40 € pour les adultes et 20 € pour les enfants, les trois premiers cours étant gratuits.

Nous organisons un bal country à Bélâbre tous les ans, sans oublier les mini bals que nous organisons régulièrement entre nous. Nous participons également à de nombreux bals country dans la région.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter **Géraldine au 06 87 68 65 63**.



C'est toujours avec plaisir que nous venons à votre rencontre via la « Feuille de Bélâbre » pour vous donner quelques nouvelles de Pomme d'Api.

Actuellement, nous travaillons à l'organisation et aux sorties pour les vacances de cet été. Comme d'habitude, nous essayons de varier le programme, pour que tous les enfants soient contents et heureux de venir dans notre structure.

Pomme d'Api sera ouvert du 7 juillet au 1^{er} août 2025. Nous ferons passer des bulletins d'inscription via l'école, mais n'hésitez pas à contacter Céline Aubry pour plus de renseignements.



↪ Petits acrobates sur le thème du cirque

2025, c'est aussi l'année des 30 ans de Pomme d'Api !!

Pour ce changement de dizaine, nous préparons plusieurs temps forts avec : jeu sur Facebook, spectacle et kermesse avec lots pour cet été et notre loto d'octobre spécial anniversaire.

Toute l'équipe de Pomme d'Api vous remercie de votre confiance.

Pour nous joindre :

☎ 07 48 16 69 48 💻 afrpommedapi.belabre@gmail.com
et toujours notre page Facebook



Chers Bélâbrais,

L'équipe de l'APE s'active tout au long de l'année afin de récolter des fonds pour les enfants de notre belle école.

Durant ce début d'année, vous avez pu apporter votre contribution lors de nos manifestations telles que la soirée d'Halloween, les commandes de friandises pour Noël, la vente de gâteaux sur les brocantes d'automne et de Pâques ainsi que notre loto du mois de mars, ces événements ont été de grands succès et nous vous en remercions.

Place à la suite !

La kermesse de l'école se déroulera le samedi 28 juin 2025 au plan d'eau si le temps est clé-ment sinon elle aura lieu à la salle des Fêtes.

La kermesse débutera à 14h 30, le spectacle des enfants est programmé à 16h 30 où évidemment chacun d'entre vous est le bienvenu ! **Nous vous y attendons nombreux afin de fêter ensemble la fin de l'année scolaire !**

De nombreuses activités amuseront les petits et les grands, puis nous nous retrouverons autour d'un barbecue convivial (sur réservation).

Pour finir, nous tenons à remercier les parents qui nous aident lors des différentes manifestations (chacun à leur manière), les amis de l'école : vous qui habitez Bélâbre et qui participez aux manifestations, ainsi que les enseignants de nos enfants.

En espérant vous voir nombreux pour cette dernière manifestation de l'année scolaire, nous vous souhaitons un bel été !

Festivement !

L'équipe de L'APE



Histoire de l'atelier

Bonjour, je suis Camille une artisan maroquinier depuis 8 ans.

Aujourd'hui, j'ai décidé d'ouvrir mon site Internet de produits, réalisés avec un savoir-faire français et des matériaux issus de l'Union européenne.

Pour vous proposer des produits durables, ceux-ci seront réalisés avec du cuir de premier choix, principalement en tannage végétal.





Compagnie Bélâbraise de Tir à l'Arc

Suite à notre déménagement contraint de la salle de l'Orangerie où nous avons pratiqué notre sport pendant 23 ans, nous voici installés à la Basse-cour l'hiver et toujours au stade l'été. Malgré le manque d'isolation et de chauffage pour pratiquer cet hiver dans des conditions correctes, nos effectifs se sont maintenus.

Je remercie tous les archers pour leur bonne humeur et leur sympathie, qui nous ont permis d'accueillir de nouveaux adhérents.

Les entraînements ont été suspendus à cause du froid pendant 2 mois mais les résultats en compétition sont bons : peu d'archers engagés mais qui ont obtenu deux premières places et une place de second dans deux compétitions départementales : Bélâbre rayonne toujours !

Nous sommes en réflexion pour améliorer nos conditions d'entraînement l'hiver prochain et maintenir un certain niveau pour que chacun prenne plaisir à pratiquer sans danger.

**Nous donnons rendez-vous à tous ceux qui voudront découvrir
notre discipline pendant le Tour de l'Indre des sports qui se
tiendra à Bélâbre au plan d'eau le 16 juillet prochain !**

Et si vous vous laissez tenter dès aujourd'hui; vous pouvez me contacter : Philippe Timbal, président de la compagnie, au 07 80 54 10 37 ou à cette adresse : archersbelabre36@gmail.com

Vous pouvez également consulter le site internet : archers-belabre.fr ou nous retrouver sur Facebook **Compagnie Bélâbraise Tir à l'Arc**.

N'hésitez pas ! Venez essayer !

Le président et son bureau.



LA PÉTANQUE BÉLÂBRAISE

Lors de la dernière assemblée générale du 8 novembre 2024 nous avons souhaité affilier la pétanque Bêlâbraise à la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal en 2025 .

Depuis le 1^{er} janvier 2025 le club est composé de 22 licenciés adultes dont 5 femmes qui ont permis de constituer 2 équipes open en 5^{ème} division et une équipe vétérans.

Une trentaine de personnes possèdent une carte loisir et peuvent participer aux entraînements et autres animations les samedis et dimanches.

Durant les mois de juillet, août et septembre nous organisons des concours primés par des entreprises et des associations dont voici la liste. Merci à elles pour l'aide apportée.

Le 5 juillet 2025 coupe Le Bon Coin
le 12 juillet 2025 coupe Crédit Agricole
le 19 juillet 2025 coupe Entreprise Duval
le 26 juillet 2025 coupe Ambulances Bêlâbraises
le 2 août 2025 coupe Comité des Fêtes
le 9 août 2025 coupe Amicale des Pompiers
le 17 août 2025 coupe Pétanque Bêlâbraise
le 23 août 2025 coupe TLS Jeanneton
le 13 septembre 2025 coupe ARCOPROLIB

Nous organisons également un challenge du meilleur joueur réservé aux licenciés et aux joueurs possédant une carte loisir sur l'année 2025, 16 dates ont été retenues.

Pour tous renseignements : Tel : 06 85 25 57 61

AMICALE BOULES LYONNAISES BÉLÂBRAISE

Dimanche 4 mai 2025 avaient lieu les championnats de l'Indre doublettes boules lyonnaises sur le boulodrome de Bêlâbre, rue Anatole France. Après pas moins de 6 parties, la doublette Patrice Pain et Sofiane Touati s'impose 13 à 12 contre l'équipe Kuster de La Châtre en Berry. Ils iront le 15 juin 2025 représenter le département au championnat régional à Bourges.

Bravo à eux ainsi qu'à l'autre équipe bêlâbraise Peyrache-Martinez qui s'incline en demi-finale, à Isabelle Pain qui a tenu la buvette et au restaurant « le P'tit Berry » pour son repas fort apprécié par les joueurs départementaux.





La Société Sportive de Bélabre



Pour nos deux équipes seniors masculines, l'année s'est montrée plus compliquées que les précédentes : les deux équipes ayant été promues respectivement en 1^{ère} et 3^{ème} division, elles sont confrontées à un niveau supérieur, conjugué souvent à un manque de chance et des blessés en nombre ce qui a fragilisé les effectifs. Malgré cela, notre buteur Alexandre Charpentier est sur le podium du Soulier d'Or, récompense du meilleur buteur de 1^{ère} Division, chapeau !

Si leurs places au classement ne sont pas celles que nous espérons, l'engagement des joueurs est là et celui des supporters aussi ! N'hésitez pas venir les encourager pour cette fin de championnat, et aussi en Coupe Legros, où évoluent nos seniors 1.

Nos féminines découvrent également un nouveau championnat, en évoluant cette année en équipe à 11 : changement de championnat qui s'est relativement bien passé, avec l'accueil de nouvelles joueuses, et un milieu de classement actuellement.



Du côté de nos jeunes, une année record en nombre d'équipes engagées puisqu'au total notre école de foot compte 6 groupes (Initiation Baby / U7 / U9/ U11/U13/U15), avec une bonne saison dans son ensemble, et en particulier pour nos U11 et nos U15 ! Un grand merci à tous les éducateurs pour leur engagement !

Cette année, plus de 60 enfants viennent chaque semaine sur la pelouse du Stade Gilbert Lestrade.



Mais la SSB ne vit pas que sur le terrain, et à coté de l'aspect sportif, le club est aussi un espace de convivialité !

Comme chaque fin d'année, nous avons organisé une action pour Octobre Rose puis notre Arbre de Noël, le 07 décembre dernier et notre traditionnelle "Galette des Rois", le 11 janvier, deux occasions de se retrouver !

Lauréats départementaux et régionaux pour notre action Toutes Foot 2024, nous avons fait le choix de renouveler cette action, avec cette année deux événements, la diffusion du match de l'équipe de France féminine contre la Suisse, qui s'est déroulé à la salle des fêtes, et une journée d'initiation intergénérationnelle au foot féminin, le 12 avril !

A venir notre Assemblée Générale le 21 juin et notre Méchoui le 26 juillet !

RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS MÉCHOUI OU SAISON PROCHAINE :

Francis Pain, Président de l'association : 06 86 83 14 01

Christopher Renaud, responsable école de foot : 06 47 19 00 07



Méchoui des sapeurs pompiers

7 Juin 2025

18h30 Ouverture des portes

Présentation du matériel et des véhicules

Renseignements sur l'engagement de Sapeur Pompier Volontaire

Buvette sur place

Repas

Méchoui sur réservation

19€ (apéritif, entrée, plat, dessert)

9€ pour les moins de 12 ans

Animation Dj

Venez nombreux

Centre de secours, square Jean Moulin

36370 Bélâbre

Réservation au 06-23-96-91-45





La Comédie Bélâbraise

comediebelabraise.jimdo.com

À l'heure où s'écrivent ces lignes, nous sommes dans les représentations de « *Thé à la menthe ou t'es citron ?* » dégustation légère, joyeuse et acidulée ! Quel bonheur d'entendre rire le public, de partager ces moments d'insouciance, ces instants suspendus, le temps d'une représentation.

Il y a longtemps que nous avons envie de nous offrir cette farce récréative – *Molière* de la meilleure comédie en 2011 - qui n'a pour ambition que de vous divertir. Ceci grâce à l'auteur Patrick Haudecoeur et au détenteur des droits Pascal Legros Organisation qui nous ont accordé l'autorisation exceptionnelle de jouer cette comédie.

Comme l'an dernier, nous sommes toujours dans une nouvelle configuration avec quatre séances à Bélâbre (22, 23, 29 et 30 mars) et deux à l'Avant-Scène à Argenton-sur-Creuse (5 et 6 avril). À une époque où le manque de bénévoles se fait sentir, il était pour nous essentiel de nous organiser différemment.

Une ultime séance a eu lieu à Monnetier-Mornex le 31 mai dans le cadre du Jumelage pour le plaisir de tous !

Encore un merci chaleureux à toutes celles et ceux qui participent à ce spectacle : comédiens, techniciens, décorateur, couturière, accessoiristes ainsi que les équipes qui vous accueillent.

Quel que soit le nouveau rythme insufflé, nous espérons encore vous retrouver car, comme disait Michel Bouquet :

« *Le public ne vient pas nous voir jouer, mais il vient pour jouer avec nous* ».





Bonjour à toutes et tous,

Après avoir fêté ses 100 ans récemment le Gardon de l'Anglin poursuit son activité avec un nouveau bureau, non sans remercier Maurice Tripotin président du bureau sortant pendant de nombreuses années et non sans avoir une pensée pour Jean Pez qui nous a quittés cette année, qui fut président de notre association durant de longues années.

L'année 2025 sera donc une année de transition. Au programme seront maintenus les concours jeunes et adultes. Une animation pour les plus jeunes sera envisagée durant l'été. Des alevinages seront à programmer selon les conditions météorologiques de l'automne. Le nettoyage de printemps a eu lieu le 12 avril.

La participation de notre association à l'assemblée générale départementale de la fédération de pêche de l'Indre nous conduit à réaffirmer la place de ce loisir populaire. De même nous rappelons que chaque pêcheur est une sentinelle environnementale de son espace halieutique. Des points positifs ont été mis en avant quant à la biomasse de nos rivières et la faune piscicole.

Le 31 mars M. Laroche, maire de Bêlâbre m'a reçu lors d'un échange constructif réaffirmant son soutien à notre association et au tissu associatif plus généralement, avec un intérêt certain pour l'environnement de l'Anglin.

Les projets futurs se tourneront aussi vers les plus jeunes. En attendant nous souhaitons vous croiser nombreux et nombreuses au bord de la rivière.

Parmi les nouveautés un garde-pêche particulier officiera sur un secteur s'étendant de Mouhet à Bêlâbre. N'hésitez pas à dialoguer avec lui et lui accorder le meilleur accueil lors de ses activités de contrôle. Enfin au niveau départemental un partenariat existe avec la Gendarmerie Nationale dans le cadre du respect des réglementations. Pour conclure nous remercions nos commerces délivrant les permis de pêche : Taxi et Ambulances Bêlâbraises, le P'tit Berry, le bureau de tourisme ainsi que la Municipalité pour son soutien.

N'hésitez pas à nous contacter en cas d'interrogation au 06 21 36 78 17.

Le président : Stéphane Rigollet



Les inscriptions sont ouvertes pour la saison 2025-2026

Le club organise des cours de gym animés par Marie-Claude Jouclas à l'espace Joséphine Baker :

- les lundis de 19h 15 à 20h 15

- les jeudis de 15h à 16h

N'hésitez pas, un essai est possible avant inscription !

Cotisation annuelle : **120 €**

Possibilité de paiement en plusieurs fois.

Renseignements : Colette 06 73 15 74 59

CLUB DE MARCHE

Venez vous balader autour de Bélâbre en compagnie d'un groupe convivial. Point de rendez-vous salle rue Emile Zola. Renseignements Marie Lemerrier 06 42 17 23 64.



CLUB JOIE DE VIVRE

Dès septembre venez nous rejoindre pour jouer à la belote, au tarot ou au scrabble dans une ambiance décontractée, tous les lundis de 14h à 18h .

Pour tous renseignements : Colette 06 73 15 74 59 Isabelle 06 09 94 29 78

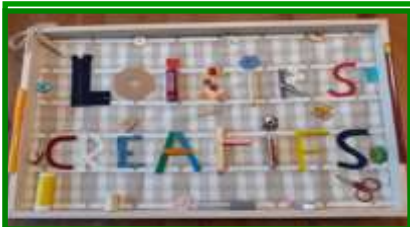


SCRABBLE



Un petit rappel de notre club de scrabble qui a besoin d'être connu pour espérer avoir de nouvelles recrues. Vous pouvez venir un jeudi pour voir comment nous fonctionnons. Chacun fait ce qu'il peut, sans compétition. Cette première visite est gratuite, sans aucune obligation. Rendez-vous le jeudi à 14h, 11 rue Emile-Zola. Nous vous attendons !

Tél : 06 85 97 28 81



LOISIRS CRÉATIFS BÉLÂBRAIS

L'atelier Loisirs Créatifs Bélâbrais, a rouvert ses portes le 1^{er} mars, après une interruption due aux travaux du cabinet médical.

Dorénavant, pour nous rejoindre, l'entrée se fait par la porte gauche de la salle d'attente du cabinet médical, vous prenez l'escalier, traversez les salles de la BAM et vous arrivez sur le palier de l'association..

Notre assemblée générale s'est déroulée le 1^{er} février et le bureau reste le même :

Anne-Marie Monnereau → présidente,
Danielle Saunier → trésorière,
Martine Jouanneau → secrétaire.

Cotisation annuelle 2025 : 10 €

Tout le matériel est à votre disposition, vous n'avez rien à apporter. N'hésitez pas à venir, et laissez parler votre créativité, avec bonne humeur et convivialité.

Ouverture un samedi sur deux de 14h à 17h.

Il est préférable de nous contacter pour connaître les permanences.

Pour tout renseignement :

- Anne-Marie Monnereau : 06 20 54 20 85
- Martine Jouanneau : 06 15 45 09 73
Mail : loisirscreatifsbelabrais@gmail.com



ATELIER DE PEINTURE



Que vous soyez débutant ou plus confirmé, que vous pratiquiez l'acrylique, l'aquarelle, le pastel ... il y a de la place pour tous, nous vous attendons.

Pour ce faire et avoir plus d'informations, appeler au **06 73 23 53 23** ou **06 67 71 32 45**

À Bélâbre, l'intelligence artificielle fait sa révolution rurale

Le 5 avril 2025, **une révolution tranquille** a eu lieu à Bélâbre : le tout premier **Forum Berrichon de l'Intelligence Artificielle (FOBIA)** a rassemblé **96 participants**, venus de toute la région pour explorer un sujet encore rare en milieu rural... mais plus que jamais d'actualité.

Organisé de manière totalement indépendante, sans financement public, et autofinancé jusqu'à la location de la salle, FOBIA est une initiative citoyenne née d'un rêve simple : **et si l'innovation avait aussi sa place en dehors des métropoles ?**

Un programme d'exception, enraciné dans le territoire

Pendant plus de trois heures, FOBIA a donné la parole à des experts de renom, venus partager leur vision de l'IA appliquée à notre quotidien :

- **Jean-Martin JASPERS**, préfet et directeur du CHEMI, a ouvert le forum avec une intervention sur les enjeux d'IA dans la gouvernance publique ;
- Le **Colonel Daniel GUINIER**, spécialiste des cybercrimes internationaux, a retracé l'évolution historique de l'IA ;

Et **Emmanuel Moyrand**, fondateur du FOBIA, conférencier TEDx et expert IA auprès de la Commission Européenne, a partagé une keynote sur les usages concrets de l'IA dans la santé, la sécurité et la ruralité.

Deux tables rondes ont suivi : *IA et Territoires* puis *IA et Société*, traitant d'éducation, de transition numérique locale, de seniors, d'éthique... avec une participation active du public, dans une ambiance à la fois studieuse et chaleureuse.

Un forum 100% local, 100% engagé

FOBIA n'est pas né dans un bureau, mais dans le cœur d'un territoire. Il s'est construit sans relai institutionnel, grâce à **l'engagement bénévole de citoyens passionnés** et le soutien de partenaires privés. Un pari audacieux, tenu sans compromis.

« *À FOBIA, on a parlé intelligence artificielle, mais surtout intelligence collective.* » — une participante

Plusieurs projets locaux d'appropriation de l'IA sont déjà en germe à la suite de cette première édition, preuve que **l'impact va bien au-delà des murs de la salle.**

Vers une édition 2026 encore plus ambitieuse

Ce succès prouve qu'un **autre modèle est possible** : un territoire qui ose, qui pense, qui agit. Un territoire qui se réinvente sans renier ses racines.

L'édition 2026 est déjà en préparation.

Celles et ceux qui souhaitent y contribuer ou s'y impliquer peuvent me contacter.

Parce que **l'intelligence artificielle n'est pas réservée aux grandes villes.**

Elle est aussi faite pour et par ceux qui croient en l'avenir de leur territoire.

Emmanuel Moyrand

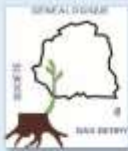
Fondateur du Forum Berrichon de l'Intelligence Artificielle

<https://fobia-belarbre-rig9xr3.gamma.site/>

Table ronde “IA et Territoires” : échanges entre experts et citoyens sur l’impact de l’intelligence artificielle dans la gouvernance locale et la ruralité.



Un public attentif et engagé venu de tout le Berry pour débattre des enjeux de l’IA dans la vie quotidienne, la santé, l’éducation ou l’agriculture.



La S.G.B.-B.



Groupe Mémoire Bèlâbraise



L'Association pour le Patrimoine du Pays de Bèlâbre - APPB



Les Amis de la Chambre du Poilu de Bèlâbre



EXPOSITION

HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE

Espace Joséphine BAKER- 36370 Bèlâbre

Dimanche 12 Octobre 2025

(10 à 18 h) (10 à 17 h)

Lundi 13 Octobre 2025

CONFÉRENCE : la chambre du poilu (dimanche à 15h) **ENTRÉE LIBRE**



contact.sgbb@orange.fr

www.genebasberry.org

I.P.N.S.

Risques sanitaires

Le moustique tigre a la capacité de transmettre des maladies infectieuses (dengue, chikungunya et zika) par le biais de piqûres.

Les piqûres ne lui servent pas à s'alimenter : il ne se nourrit pas de sang mais principalement de nectar de fleur. Seule la femelle adulte, suite à l'accouplement, prélève du sang en piquant pour aider au développement de ses œufs.

Les piqûres du moustique tigre ne transmettent pas systématiquement de maladie vectorielle aux personnes touchées. Si le moustique tigre présente sur le territoire pique une personne contaminée par un arbovirus lors d'un voyage en zone à risque de maladie (dengue, chikungunya ou zika), il peut alors lui-même contracter la maladie et, après une période d'incubation de deux à trois jours, transmettre le virus à d'autres individus par le biais de piqûres et ce, pendant environ 30 jours. Un cycle de transmission dite autochtone peut alors se mettre en place.

C'est autour des cas humains d'arbovirose (et en présence du vecteur) que des traitements de démoustiquage préventifs, destinés à éliminer les moustiques adultes présents, sont déclenchés. Cette opération, exceptionnelle et très encadrée, n'est pas un moyen de lutte contre l'implantation du moustique.

Par ailleurs, les nuisances engendrées par la présence des moustiques tigres peuvent avoir un impact important sur la santé mentale des habitants.

Une compétence de la commune

- L'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule que la commune doit assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.
- Selon l'article R1331-13 du Code de la santé publique, le maire est chargé de prévenir l'implantation et le développement d'insectes vecteurs sur le territoire de sa commune.
- Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) est un outil majeur en matière de salubrité publique. Les articles 12, 29 et 36 visent spécifiquement les lieux favorables au développement du moustique tigre (citéernes d'eau de pluie, évacuations des eaux pluviales et usées, etc.).
- Le maire peut également s'appuyer sur ses compétences en matière de police des cimetières (article L.2213-8 du CGCT), celle relative aux déchets (article L.2212-2 du CGCT), aux véhicules hors d'usage (article L.541-3 du code de l'environnement).
- L'usage d'insecticide doit se conformer à la réglementation relative à la substance utilisée (Règlement n°528/2012) mais également au statut de l'espace sur lequel il est utilisé : (articles L.122-4, L.331-4, L.332-3 et L.414-4 du code de l'environnement).

PAS DE QUARTIER POUR LE MOUSTIQUE TIGRE !

Le moustique tigre colonise progressivement la région Centre-Val de Loire. Si son élimination est impossible, vous avez le pouvoir d'agir sur l'intensité des nuisances et limiter les transmissions éventuelles de maladies.

Fiche d'identité

Moustique tigre | *Aedes albopictus*

Originaire d'Asie du Sud-Est, il colonise le monde petit à petit et la France depuis 2004 en remontant du Sud vers le Nord du pays. Il mesure 5 mm et porte des rayures noires et blanches.

Sédentaire : il reste dans un rayon de 150 mètres de son lieu d'éclosion.

Domestique : il vit à proximité des activités humaines où il trouve les meilleurs sites de ponte.

Aquatique : il peut pondre 200 œufs au-dessus de petites quantités d'eau où se développent les larves.

Saisonnier : il est actif d'avril à octobre.

Diurne : il est actif le jour, surtout en début et fin de journée.

Le moustique tigre a été introduit en France à la faveur des transports des humains et de leurs marchandises. Avec les températures plus élevées en hiver, les larves, qui entrent en diapause, peuvent survivre et émerger au printemps.



Si vous identifiez un moustique tigre, signalez-le sur <https://sionalement-moustique.arsvs.fr>, cela permet d'analyser son évolution sur le territoire.

Stratégie communale de lutte contre le moustique tigre



1 Choisir des référents pour la commune
Idéalement un élu et un agent technique qui constituent un binôme. Ils seront formés en priorité afin de pouvoir répondre aux questions de leurs collègues et des habitants et proposer une stratégie efficace au conseil municipal.



2 Former les agents, les élus, les habitants
La lutte efficace passera par la formation d'un maximum de personnes impliquées dans les actions contre le moustique tigre. La formation doit porter sur la connaissance du moustique tigre, sur les moyens de limiter les endroits propices à sa reproduction, et sur les outils pour sensibiliser la population à l'action collective.



3 Établir un diagnostic
Forts de leurs nouvelles connaissances, les agents techniques pourront établir un relevé des sites présentant un risque d'accueillir les larves de ce moustique dans l'espace public, notamment dans les zones accueillant un public de passage, comme les campings.



4 Élaborer une stratégie

À partir du diagnostic et des connaissances sur la présence du moustique tigre, élaborer un plan d'actions annuel ou pluriannuel, répertoriant les mesures sur chaque site identifié, ainsi que les plannings d'intervention. Ce document précisera également les campagnes d'information et de sensibilisation à mener auprès des habitants. Cette stratégie pourra être coordonnée dans le périmètre de l'intercommunalité ou de l'agglomération.



5 Mettre en œuvre les actions

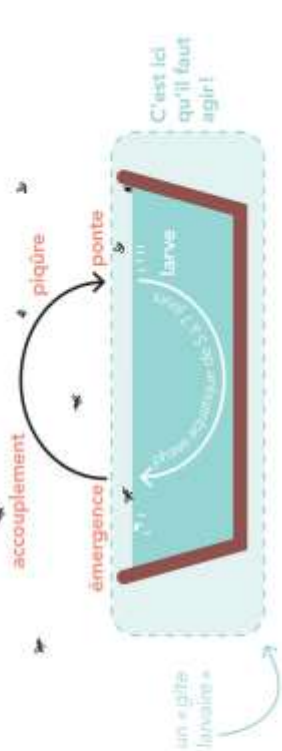
La principale action consistera en la suppression des gîtes larvaires : d'avril à octobre, moyen de lutte le plus efficace et le plus durable (voir encadré). En complément, selon les cas, des traitements larvicides ou des piègeages pourront être appliqués. Les agents techniques auront la charge de l'espace public et il faudra veiller à ce que les particuliers soient sensibilisés pour éliminer les gîtes potentiels chez eux.



6 Impliquer les citoyens

Les habitants voient leur cadre de vie dégradé par la présence de ces moustiques. Ils sont généralement soulagés que la commune s'empare du sujet. La sensibilisation pourra se faire sous forme de réunions en salle, ou de visites de terrain pour leur montrer les bons gestes. Une campagne de communication par affichage ou distribution de flyers permettra d'informer plus largement. Vous pourrez à cet effet utiliser les documents mis à disposition sur le site de l'ARS Centre-Val de Loire.

Cycle de vie du moustique tigre



Supprimer les gîtes larvaires de l'espace public

Quelques exemples de gîtes larvaires communs et réguliers. Mais pensez à surveiller tous les lieux où de l'eau peut stagner.

Chénaux et gouttières : faciliter l'écoulement des eaux en les nettoyant régulièrement (à la sortie de l'hiver et une ou deux fois par an).
Ayaloirs, descentes de gouttières et regards techniques : empêcher l'eau de stagner en posant des couvercles hermétiques, en combiant de graviers les décauteurs, en facilitant la sortie des eaux.
Récupérateurs d'eaux de pluie : couvrir les récupérateurs par du voile type moustiquaire en veillant à ce que le tuyau ne plonge pas directement dedans.

Toit terrasse : entretenir les exutoires ou végétaliser toute la toiture.
Terrasse sur plots : revoir la pente pour faciliter l'évacuation de l'eau.
Mobilier (jeux d'enfants, bacs de plantes, bornes à ordures, arrosoirs, bâches, etc.) : mettre à l'abri ce qui peut être rangé, renverser ce qui peut l'être et vider le reste régulièrement. Les coupelles peuvent être remplies de sable.

Pour chaque acquisition, chaque nouvel aménagement, pensez à la problématique du moustique tigre, son cycle biologique et intégrez les contraintes pour limiter les gîtes larvaires.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Juin

Jeudi 5	:	Marché du Terroir à Chalais
Samedi 7	:	Portes ouvertes et méchoui au Centre de Secours
Samedi 14	:	Concert de Renaud Capuçon et Paul Zientara
Dimanche 15	:	Théâtre à la Basse-Cour
Samedi 21	:	Fête de la musique
Samedi 28	:	Fête de l'école

Juillet

Jeudi 3	:	Marché du Terroir à Chalais
Dimanche 6	:	Commémoration des événements du 10 juillet 1944
Dimanche 13	:	Soirée Entrecôte-feu d'artifice
Jeudi 17	:	Tour de l'Indre des sports au plan d'eau
Vendredi 18	:	Lecture d'été à la Basse-Cour

Août

Vendredi 1	:	Apéritif offert par l'ARCOPROLIB
Jeudi 7	:	Marché du Terroir à Chalais
Vendredi 15	:	Ciné de Campagne à la Basse-Cour
Jeudi 28	:	Collecte de sang Espace Joséphine Baker 15h -19h

Septembre

Jeudi 4	:	Marché du Terroir à Chalais
Samedi 6	:	Brocante semi-nocturne au plan d'eau

Octobre

Du 11 au 13	:	Congrès de la Société Généalogique du Bas Berry
Dimanche 12	:	Brocante d'Automne
Dimanche 19	:	Loto Pomme d'Api

Novembre

Vendredi 14	:	Spectacle de marionnettes
Vendredi 28	:	Marché de Noël
Samedi 29	:	Marché de Noël

Décembre

Vendredi 5	:	Téléthon
Samedi 6	:	Téléthon
Mercredi 31	:	Réveillon de la Saint-Sylvestre

ÉTAT-CIVIL DU 8 NOVEMBRE 2024 AU 19 MAI 2025

NAISSANCES

DERUE Élise née le 8 novembre 2024 à Châteauroux (Indre)

BALACÉ MOUSSET Noa né le 9 décembre 2024 à Châtelleraut (Vienne)

MASUREL Amicie, Hélène, Marie née le 20 janvier 2025 à Chambray-lès-Tours (Indre-et-Loire)

DÉCÈS

THUILIER veuve BOITARD Ginette, Jeanne, Henriette décédée le 27 novembre 2024 à Chasseneuil (Indre)

PICQ Daniel, Gaston décédé le 14 décembre 2024 à Poitiers (Vienne)

WERLER Joséphine, Jeanne, Marie, Thérèse décédée le 18 décembre 2024 à Le Blanc (Indre)

BOUQUET Jean, Raymond, Michel décédé le 19 janvier 2025 à Le Pont-Chrétien- chabenet (Indre)

PEZ Jean, Gilbert , Henri décédé le 4 janvier 2025 à Montmorillon (Vienne)

DEBOIS Michel, Raymond décédé le 13 février 2025 à Le Blanc (Indre)

ARCICAULT épouse NEAU Danielle, Dominique, Marcelle décédée le 21 février 2025 à Le Blanc (Indre)

DUBREUIL veuve MOUDER Gisèle, Paulette décédée le 13 mars 2025 à Le Blanc (Indre)

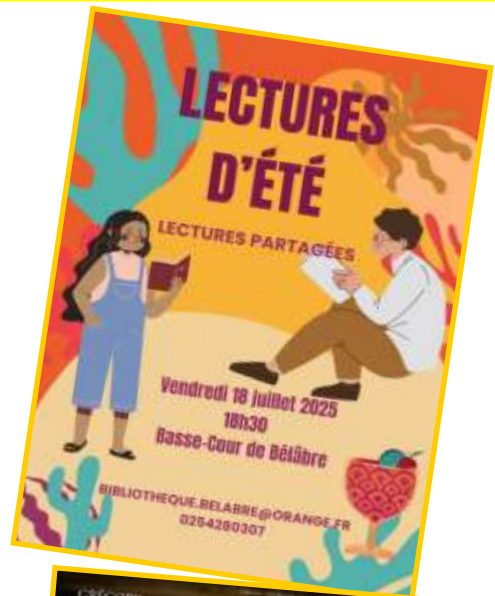
FERREIRA MACHADO Maria, Femanda décédée le 16 mars 2025 à Le Blanc (Indre)

Horaires de la Mairie

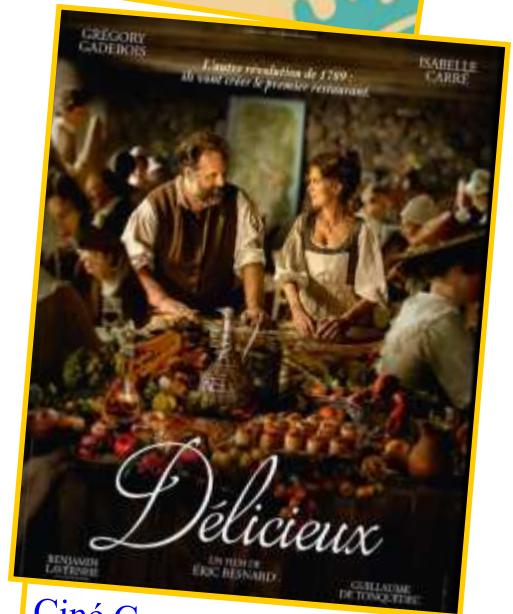
**Lundi et jeudi
De 8h 30 à 12h 15**

**Mardi, mercredi et vendredi
De 8h 30 à 12h 15 et de 13h 30 à 17h 00**

**Tél : 02 54 37 61 80
mail : mairie.belabre@wanadoo.fr**



Soirée Entrecôte-feu d'artifice
 13 juillet



Ciné Campagne 15 août
 Ciné en plein-air



Spectacle marionnettes
 14 novembre



Brocante semi-nocturne
 au plan d'eau 6 septembre